

DÉBRAYAGES ÉTUDIANTS

Fournier menace d'annuler la session

VIOLAINE BALLIVY
 VBallivy@lesoleil.com

■ Une semaine à peine après la reprise du dialogue entre les étudiants et le ministère de l'Éducation, les deux parties sont déjà à couteaux tirés. Visiblement agacé par la force croissante de la grève étudiante, Jean-Marc Fournier a brandi hier la menace d'annuler la session dans les établissements où le débrayage sera prolongé.

« Chaque jour de grève devra être repris »

Le ministre n'a pas tardé à répliquer hier matin à l'appel de grève générale illimitée lancé par la principale association étudiante collégiale, la FECQ. Le ministre a été très ferme : « Chaque journée perdue par la grève devra être reprise. » Sans exception possible.

Le règlement sur les études collégiales stipule qu'une session doit comporter impérativement 82 jours de classe. « Il n'est pas question que l'on accorde des diplômes à rabais aux étudiants qui n'auraient pas atteint ce nombre », a expliqué en entrevue l'attaché du ministre, Stéphane Gosselin. « Les étudiants doivent être conscients que lorsqu'ils votent la grève illimitée, ils courent le risque que leur session soit annulée. »

Le ministre a fait cette déclaration lors d'un point de presse alors que, à 150 km de là, défilaient 3000 étudiants dans les rues de Sherbrooke, pancartes au poing. Le nombre de grévistes, qui ne cesse de gonfler, approche maintenant les 70 000.

Le ministre n'a pas fixé d'ultimatum aux étudiants. « Si la grève persiste trois ou quatre semaines, la session ne sera peut-être pas annulée, il faudra évaluer au cas par cas », explique-t-on au ministère. Le calendrier variant considérablement d'un établissement à l'autre, certains disposeront d'une plus grande marge de manœuvre pour étirer leur session. Toutefois, les établissements sont tous liés par les conventions collectives des professeurs, qui commandent pour la plupart le début de leurs vacances au 15 juin.

Passée cette limite, le ministre devrait donc conclure des ententes particulières avec les professeurs, ce qui, dans un contexte de négociations syndicales, s'annonce particulièrement périlleux. À la Fédération des cégeps, on calcule donc qu'au-delà de trois semaines de pause, la reprise des cours posera un « sérieux casse-tête administratif ».

Les étudiants n'ont pas du tout apprécié les paroles du ministre, qui détonnent avec l'ouverture démontrée la semaine dernière lors d'une première rencontre. « C'est regrettable que le ministre passe en mode "menace" plutôt que "négociation" », dit Julie Bouchard, présidente de la Fédération étudiante collégiale, la FECQ.

Les étudiants sont d'autant plus fâchés qu'aucune des sept

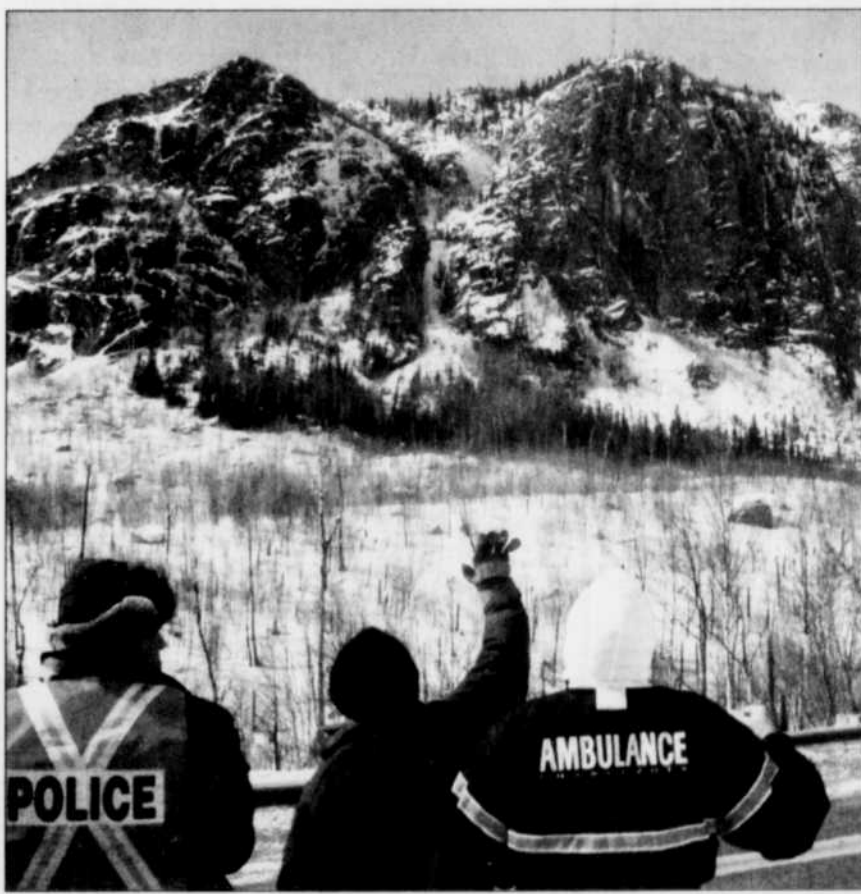
Voir **SESSION** en A 2 ►

Plus d'information Page A 10

Une excursion qui tourne au drame



PHOTOS COLLABORATION SPÉCIALE SYLVAIN DESMEULES



À 14 h 45, les escouades spéciales de la Sûreté du Québec sont arrivées à proximité du mont du Lac-à-Moïse, avec notamment un hélicoptère parti de Montréal plus tôt en journée. Mais ce n'est que vers 16 h que le blessé a pu être enfin récupéré, à l'aide d'un treuil relié à l'hélicoptère en position stationnaire le long du mur rocheux.

Un mort et un blessé grave à la suite d'une chute en montagne dans le parc des Grands-Jardins

SYLVAIN DESMEULES
 Collaboration spéciale

■ **PARC DES GRANDS-JARDINS** — Un joyeux camping d'hiver a tourné au cauchemar pour un groupe de jeunes amis de la région de Québec. Ils étaient quatre, se promenant au sommet du mont du Lac-à-Moïse, dans le parc des Grands-Jardins dans Charlevoix, quand ils ont effectué une chute le long d'une paroi abrupte habituellement réservée aux alpinistes expérimentés. L'un en est mort, l'autre est gravement blessé et les deux derniers s'en sont miraculeusement tirés indemnes.

Les quatre aventuriers, trois garçons et une fille, tous âgés de 22 à 24 ans, ont probablement commis un geste irréfléchi avec les conséquences que l'on connaît. Selon ce qu'un des membres a expliqué à la police, ils ont été déposés en début de semaine dans le secteur par un ami pour y pratiquer du camping d'hiver. Puis, ce matin, par un soleil radieux, ils ont décidé de faire une promenade dans ce secteur, ignorant, de toute évidence, qu'il s'agissait d'une paroi d'escalade bien connue des initiés et qualifiée de difficile par les spécialistes.

Voir **DRAME** en A 2 ►

Plus d'information Page A 3

Jean Chrétien demande de nouveau la tête du juge Gomery

RAYMOND GIROUX
 RGiroux@lesoleil.com

■ **OTTAWA** — Jean Chrétien persiste et signe : outré des derniers propos du juge John Gomery sur une certaine « conspiration du silence » autour de l'ancien premier ministre, ce dernier demande de nouveau la tête du responsable de l'enquête sur le scandale des commandites.

Les avocats de M. Chrétien ont en effet mis leur menace à exécution et demandé hier, à la Cour fédérale cette fois, la récusation de M. Gomery pour protester contre ce qu'ils appellent son parti pris dans son enquête.

Ce coup d'éclat survient le jour même de l'ouverture du congrès libéral, à Ottawa, une situation pour le moins embarrassante pour le premier ministre Paul Martin, lui qui avait fait

applaudir son prédécesseur par le caucus, il y a quelques semaines, à la suite de sa performance devant le juge Gomery.

La Cour fédérale ne prendra aucune décision avant trois mois, selon la procédure, de sorte que l'enquête poursuivra son cours et pourra entendre tous les témoins sur la liste.

Une éventuelle destitution de M. Gomery l'empêcherait toutefois

LA QUESTION DU JOUR @ QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Jean Chrétien a-t-il raison de demander la tête du juge Gomery

ÉCRIVEZ-NOUS À opinion@lesoleil.com. Pour que votre commentaire soit publié, vous devez fournir votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone.

de présenter son rapport prévu pour l'automne prochain, selon le calendrier actuel.

Voir **GOMERY** en A 2 ►

Plus d'information Page A 8

SOMMAIRE

Agenda	B 6	Loteries	A 4
Bandes dessinées	B 7	Météo	S 16
Bourses	C 4		
Bridge	S 15	Mot mystère	B 7
Chroniqueur		Mots croisés	B 7
Alain Dubuc	A 12	Petites annonces	S 12
Décès	C 6		
Horoscope	B 7	Télévision	B 4

MÉTÉO

Max. - 6, min. - 15
 Passages nuageux en après-midi. Venteux.
 Détails page S 16.

Accumulation de neige (avant hier)
 Ce mois-ci: 2,4 cm Lan dernier: 0,4 cm
 Cet hiver: 194,1 cm L'hiver dernier: 241,4 cm

QUÉBEC,
 109^e ANNÉE, N° 65
 FLORIDE, 1,89 \$ US
 MONTRÉAL,
 OTTAWA 87¢
 PLUS TAXES



65¢ PLUS TAXES 6 27657 00075 9



POUR NOUS
JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Carrières et professions	686-3270
Petites annonces	844-4444
Promotion	686-3342
Publicité détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

LE SOLEIL, une division de 3834310 Canada Inc., est publié et édité par LE SOLEIL, 410, boul. Charest Est, case postale 1547, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7J6. LE SOLEIL est imprimé au 5000, rue Hugues-Randoin, bureau 4, à Québec (Québec) G2C 2B4, par Transcontinental de la Capitale, une filiale de Transcontinental Inc., 1, place Ville-Marie, bureau 3315, Montréal (Québec), H3B 3N2.

Envoi de publication - Numéro de convention 40065022. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

DRAME

Suite de la Une

Selon nos informations, ils marchaient en raquettes quand le premier de tête a fait une chute dans l'arroyo du ravin, subissant de graves blessures. Le couple qui suivait a été entraîné dans son sillon, mais a pu se retirer sans dommages. Malgré les objections des trois premiers marcheurs, le dernier du quatuor a rejoint ses amis en contournant la dangereuse jetée, puis a effectué une chute fatale de plus de 30 mètres. L'identité de la victime n'a pas été dévoilée puisque la famille n'avait toujours pas été contactée.

L'opération de sauvetage aura duré près de cinq heures. D'abord, l'appel de détresse est survenu à 11 h 30. Mais ce n'est qu'à 12 h 30 que les policiers, à l'aide de jumelles, ont pu repérer deux des quatre alpinistes en herbe, gesticulant et ancrés sur la paroi. Les adeptes de l'escalade appellent cette section le Gros Bras, un passage de glace prisé par les initiés en hiver. Il est situé à une trentaine de kilomètres au nord-est de Baie-Saint-Paul, sur la route 381.

À 13 h 15, un policier et une ambulancière sont alors partis, en raquettes, pour rejoindre les deux personnes en détresse, au bas de la montagne. À 14 h 15, les premiers secouristes atteignent les « marcheurs » et on confirmait l'absence de signes vitaux chez l'un d'eux et l'état grave chez son copain. À 14 h 45, les escouades spéciales de la Sûreté du Québec sont arrivées sur les lieux, avec notamment un hélicoptère parti de Montréal plus tôt en journée. Mais ce n'est que vers 16 h que le blessé a pu être enfin récupéré, à l'aide d'un treuil relié à l'hélicoptère en position stationnaire le long du mur rocheux. Il a été emmené en ambulance vers le Centre hospitalier de Charlevoix, puis transféré vers l'Enfant-Jésus.

GOMERY

Suite de la Une

Un nouveau commissaire devrait par ailleurs revoir l'ensemble du dossier, autant les comparutions que les éléments de preuve écrite, avant de décider de rouvrir ou non les audiences et de reprendre le travail à zéro.

Mais M. Chrétien n'en restera pas là: si le tribunal rejette sa demande, ses avocats ont déjà fait savoir sur les ondes de la télévision anglaise qu'ils en appellent alors devant la Cour suprême. « M. Chrétien est un citoyen privé, il a le droit de suivre les voies légales qu'il désire », a répliqué de son côté le premier ministre Paul Martin lors de son arrivée au congrès.

« La position du gouvernement est claire, a-t-il dit, c'est-à-dire que nous croyons que le commissaire Gomery devrait rester en place et que la Commission devrait poursuivre ses travaux. »

Le gouvernement fédéral défendra ainsi le mandat du juge Gomery. « Les Canadiens méritent d'avoir les réponses », a ajouté M. Martin, et nous sommes prêts à aller devant la cour si c'est nécessaire. »

Aux éléments déjà contenus dans la première requête en récusation rejetée par M. Gomery lui-même, il y a un mois, soit la désormais célèbre entrevue du juge au *National Post* en décembre, M. Chrétien ajoute l'attitude du juge lors du rappel d'Alex Himelfarb, lundi dernier.

Ce dernier, alors et toujours greffier

DEMAIN
DANS LE SOLEIL

UNE TRÈS BONNE ANNÉE



Le 24^e Salon de l'auto de Québec, qui s'ouvrira lundi au Centre de foires, propose une cinquantaine de nouveautés. Les organisateurs annoncent une très bonne année, sinon la meilleure. Pour voir certaines de ces nouveautés, consultez le cahier spécial de 14 pages publié dans LE SOLEIL, demain.

Dans le cahier Auto

NOUVEL ALBUM POUR FRANCE D'AMOUR



Après un exil d'un an dans le golfe du Mexique, France D'Amour revient, avec *Hors de tout doute*, un album qu'elle certifie 100% biologique. « Sur ce disque, tous les instruments ont été joués par des humains! », a-t-elle annoncé fièrement en entrevue au SOLEIL.

Dans le cahier Arts w.-e.

SESSION

Suite de la Une

grèves étudiantes au Québec n'a mené dans le passé à l'annulation d'une session de cours. La FECQ se demande donc pourquoi cette fois-ci serait différente. « Le ministre va devoir nous expliquer comment il va pouvoir s'y prendre, s'il reporte la session en septembre, pour accueillir les étudiants du secondaire en plus. Cela semble impossible. »

La stratégie de Jean-Marc Fournier choque la population estudiantine, mais elle n'est pas inusitée. Pauline Marois s'en était servi en 1996, de même que son prédécesseur Claude Ryan. Ce dernier avait déclaré en avril 1990 que la session des grévistes serait « irrémédiablement compromise » et, quelques jours plus tard, les cégépiens du Vieux-Montréal retournaient en classe après deux semaines de congé forcé.

Julie Bouchard ne croit pas que l'annonce de Jean-Marc Fournier puisse avoir le même effet cette année. « La mobilisation est présente en ce moment. L'enjeu est tellement grand, les

70% des
Québécois
sont contre
les
réductions

gens vont tenir. » Cette fois, les étudiants ont aussi des appuis de taille. La population d'abord: un nouveau sondage effectué par la firme Léger Marketing pour le compte de la FEUQ, la Fédération des étudiants universitaires du Québec, révèle que 70% des Québécois sont contre les réductions de 103 millions \$ au régime de prêts et bourses, source de la colère des étudiants.

Les cégépiens peuvent aussi compter sur leurs professeurs. La FNEEQ, qui représente les deux tiers du personnel enseignant des cégeps, a aussi violemment critiqué l'attitude du ministre. Le président du syndicat, Ronald Cameron, a affirmé que les professeurs feraient tout en leur pouvoir pour éviter que les étudiants soient pénalisés. « Il y a moyen de rencontrer les objectifs pédagogiques sans nuire aux étudiants qui mènent une action légitime. »

Quatre agents de la GRC sont tués
en Alberta lors d'une descente

ROCHFORD BRIDGE, Alberta (PC) — Quatre membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ont été tués en Alberta, hier, au cours d'une enquête menée sur des activités de culture de marijuana. Il s'agit de la pire affaire impliquant la mort de policiers à être survenue au Canada depuis 120 ans.

« J'ai le triste devoir de vous informer que quatre membres de la GRC ont été tués aujourd'hui dans l'exercice de leurs fonctions — quatre braves, jeunes membres », a déclaré le sous-commissaire Bill Sweeney, commandant de la GRC en Alberta.

« Nous sommes tous en état de choc et en deuil », a-t-il ajouté.

Les quatre policiers se trouvaient dans la remise d'une ferme située à proximité du village de Rochford Bridge, dans le nord-ouest de l'Alberta, lorsqu'ils ont été abattus par un suspect, dont le corps a également été retrouvé dans la remise, a affirmé le caporal Wayne Oakes, porte-parole de la GRC. Le suspect était connu de la police, a ajouté le caporal Oakes, qui n'a toutefois pas voulu préciser si cet homme détenait un dossier criminel.

Une source gouvernementale a indiqué à la Presse canadienne que l'hom-

me s'était donné la mort après avoir tué les policiers. « Il les a tout simplement abattus », a affirmé cette source.

On ignore encore si l'homme s'est suicidé immédiatement après. Il est possible qu'il ait auparavant tiré en direction d'autres policiers, a indiqué la source.

« La perte de quatre agents de police est sans précédent dans l'histoire récente, a indiqué M. Sweeney. On me dit qu'il faut remonter jusqu'à environ 1885 dans l'histoire de la GRC, lors de la rébellion du Nord-Ouest, pour trouver une perte de cette importance. »

« C'EST ACCABLANTE »

Cette affaire a provoqué des ondes de choc dans tout le pays.

La ministre fédérale de la Sécurité publique, Anne McLellan, a sans tarder donné une conférence de presse afin de faire savoir qu'elle allait envisager l'adoption de peines plus sévères pour les criminels faisant pousser de la marijuana, dans le cadre du projet de loi sur la décriminalisation de ce stupéfiant.

Le premier ministre Paul Martin a parlé d'acte de « brutalité » et offert ses condoléances aux familles des officiers qui ont perdu la vie.

Le commissaire de la GRC, Giuliano Zaccardelli, a quant à lui affirmé qu'il s'agissait d'« une perte sans précédent et innommable ». Les policiers se sont rendus au travail, hier, sans savoir qu'ils auraient à faire le sacrifice ultime, a-t-il affirmé.

Trois des agents étaient du détachement de Mayerthorpe, en Alberta, et l'autre, de Whitecourt, également en Alberta, a indiqué le sous-commissaire Sweeney. L'identité des victimes ne sera pas rendue publique tant que leurs familles n'auront pas été mises au courant, a-t-il ajouté.

M. Sweeney a enfin dit ne pas pouvoir donner de détails sur ce qui s'était passé tant que tous les faits n'auraient pas été rassemblés.

La confusion a régné pendant toute la journée au sujet du sort réservé aux agents. Les premières informations ne faisaient état que de coups de feu tirés près de Rochford Bridge, un village d'environ 60 personnes.

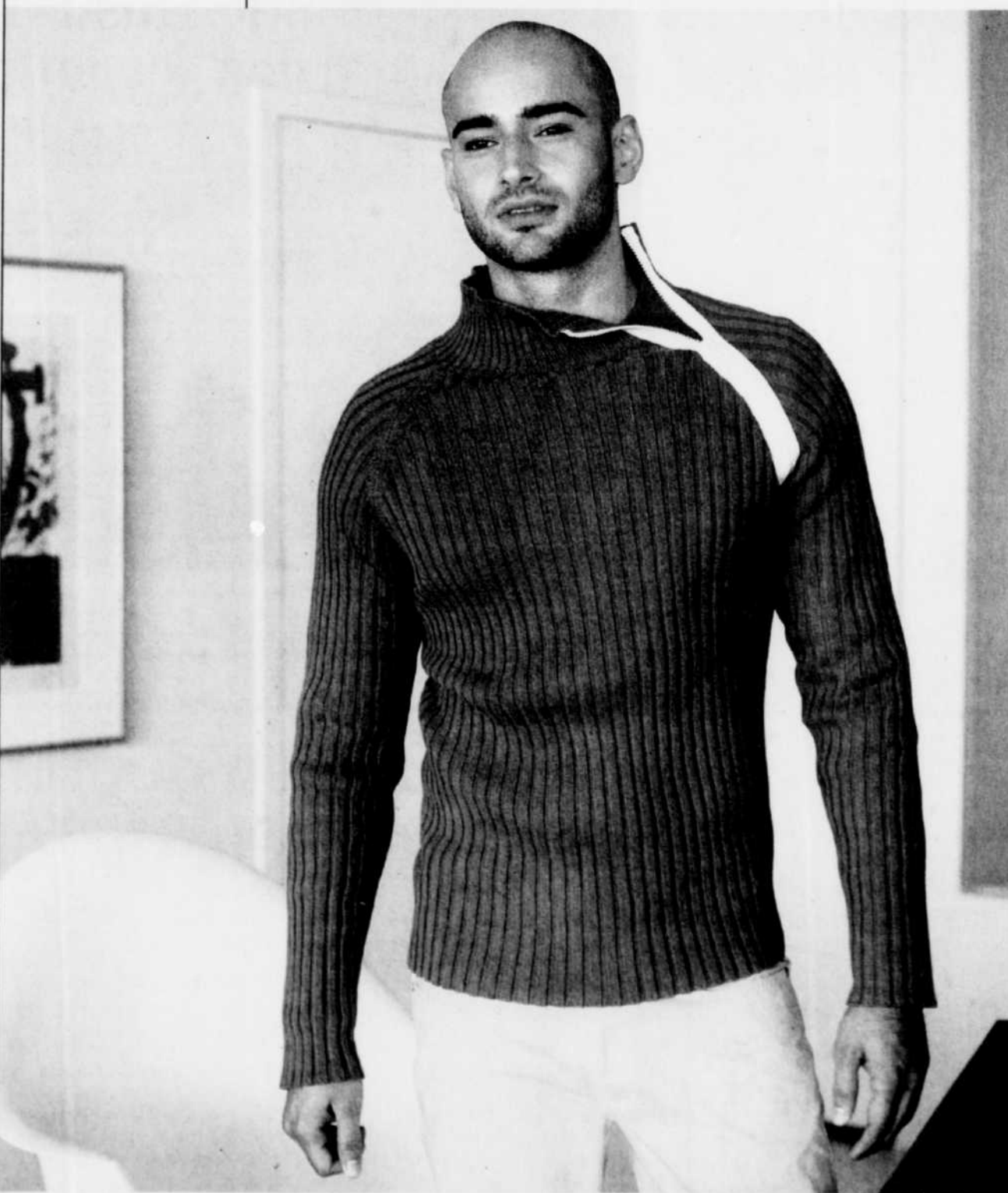
Puis, parlant d'une « situation très sérieuse », le solliciteur général de l'Alberta, Harvey Cernaiko, avait fait savoir aux journalistes que quatre agents ne répondaient plus aux appels radio qui leur étaient lancés.

le pull

zip blanc accent 39.⁹⁵

31

Mutation du zip qui prend un biais moderne avec sa texture plastique blanche, cousu bien en évidence pour allumer les couleurs du printemps. C'est le pull coton maille chaussette, revisité en exclusivité pour le 31, dans une forme plus près du corps et en couleurs vives pure mode de turquoise, pissenlit, feu, royal, kaki, noir ou blanc. P.m.g.tg.tg. Pantalon blanc 65.00



simons

• QUÉBEC PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALÉ, VIEUX-QUÉBEC • MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO, • L'AL CARREFOUR LAVAL • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

C'ÉTAIT HIER

2001 — Un pont s'écroule dans le nord du Portugal, un autobus et deux voitures tombent dans le Douro, il y a au moins 70 morts.

1999 — En Caroline du Nord, un tribunal militaire acquitte Richard Ashby, dit l'aviateur avait coupé le câble d'un téléphérique à Cavalese, en Italie; la bête avait tué 20 civils, en février 1998.

PRÉCISION

Dans le texte publié mercredi sur les travaux d'une équipe de chercheurs de l'Université Laval sur le réchauffement de la planète, l'un des noms n'était pas exact. Émilie Saulnier-Talbot, et non Saucier, fait partie de l'équipe de scientifiques complétée par Reinhard Pienitz, Marie-Andrée Fallu et Tamsin Laing.

ACTUALITÉS

Une montagne pour experts

Le secteur du Gros-Bras est parmi les plus difficiles à escalader de la région de Charlevoix

CLAUDE VAILLANCOURT
 CVaillancourt@lesoleil.com

■ Le mont du Gros-Bras, dans le parc des Grands-Jardins, est l'une « des plus dures montagnes à escalader » dans la région de Charlevoix. « Ça prend beaucoup d'expérience pour l'affronter », estime le réputé grimpeur François-Guy Thivierge, le patron du centre d'escalade Roc Gyms, à Limoilou. « C'est loin d'être la montée-école de la chute Montmorency », précise-t-il.

M. Thivierge, qui agit de temps en temps comme témoin expert dans des causes concernant la sécurité en escalade de montagnes, affirme avoir lui-même grimpé ce pic une trentaine de fois, au cours de sa carrière.

« C'est une montagne qui se prend sur la face nord. On y compte 16 voies d'ascension, dont aucune n'est facile. Elles sont toutes réservées pour des grimpeurs intermédiaires à experts. »

« C'est loin d'être la montée-école de la chute Montmorency »

M. Thivierge ignorait le calibre des quatre jeunes gens qui se sont aventurés sur la montagne, hier. L'été, l'ascension de ce mont nécessite l'accord des responsables du parc des Grands-Jardins tellement l'escalade est périlleuse. En hiver, il estime que tout au plus une quarantaine de grimpeurs, normalement des experts, osent s'y mesurer. « Ça prend entre 4 et 10 heures pour en venir à bout », affirme M. Thivierge.

Les grimpeurs doivent alors apporter un imposant matériel, comme des vis à glace, des coins, des pitons. « Ça prend le trousseau de clés au complet », image-t-il.

Selon son expérience, les deux victimes ne devaient pas avoir effectué



L'été, l'ascension du mont du Gros-Bras nécessite l'accord des responsables du parc des Grands-Jardins tellement l'escalade est périlleuse. Et en hiver, à peine une quarantaine de grimpeurs osent s'y mesurer, selon le patron du centre d'escalade Roc Gyms, François-Guy Thivierge.

un long parcours, puisque l'une d'entre elles n'a subi que des blessures. « On ne peut pas survivre à une chute de plus de 100 pieds », croit le grimpeur.

« Et encore, précise-t-il, il faut tomber dans la neige. » Le mont du Gros-Bras est un amalgame de roches fissurées et de coulées de glaces », rappelle François-Guy Thivierge.

« La voie d'escalade la plus fréquentée à cet endroit s'appelle la Petite tête, conclut le grimpeur. Elle fait 175 mètres et constitue un étroit chemin de glaces très minces. »

RAPPORT SUR LA MORT DE TROIS GRIMPEURS

La coroner pointe une formation insuffisante et l'organisation déficiente des secours

ÉLISABETH FLEURY
 EFleury@lesoleil.com

Formation des grimpeurs insuffisante. Méconnaissance du matériel d'escalade. Organisation déficiente des secours. Voilà autant de lacunes soulevées par la coroner Catherine Rudel-Tessier dans son rapport d'enquête sur les décès du jeune Alexandre Adam, ainsi que du couple Lucie Poirier-Jacques Veillette.

« L'amélioration de la sécurité en escalade (...) passe par plusieurs changements dont le plus important, peut-être, est la responsabilisation des adeptes de ce sport », résume la coroner Rudel-Tessier dans son rapport d'une quarantaine de pages rendu public hier.

Selon la coroner, la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade (FQME) et l'École nationale d'escalade du Québec (ENEQ) doivent apprendre à travailler ensemble. « Et pour les aider, le ministère des Affaires municipales, du Sport et des Loisirs doit s'impliquer », recommande-t-elle.

Lucie Poirier, 32 ans, et Jacques Veillette, 43 ans, ont perdu la vie alors qu'ils grimpaient le cap Trinité dominant la rivière Saguenay, le 4 août 2002. Les deux grimpeurs avaient mal attaché leur bivouac et n'étaient pas encordés à la paroi. L'ascension du cap Trinité, d'une hauteur de 350 mètres, dure trois jours, obligeant les

grimpeurs à dormir sur la paroi de cette falaise à pic. Les malheureux auraient fait une chute d'une centaine de mètres durant la nuit.

« La première et fatale erreur, commise par Jacques Veillette, a été de décider de tenter l'escalade du cap Trinité avec sa compagne et de persévérer dans son idée (...). M. Veillette n'avait pas les compétences techniques nécessaires pour mener à bien son projet. M^{me} Poirier les avait encore moins », écrit la coroner Rudel-Tessier, qui a entendu plusieurs experts au cours de l'enquête publique sur le décès du couple.

La coroner a également étudié le décès du jeune Alexandre Adam, survenu le 9 juin 2001 lorsqu'il a chuté d'un escarpement au mont Orford. Sa sangle aurait cédé pendant qu'il descendait une falaise très abrupte du Pic-du-Corbeau. Alexandre Adam, 21 ans, participait à une fin de semaine d'alpinisme avec un groupe d'élèves et un instructeur du Roc Gym de Granby.

Selon la coroner Rudel-Tessier, la mauvaise utilisation du matériel d'escalade de même que la formation déficiente des grimpeurs et du moniteur sont en cause dans le décès du jeune Adam. « Des moyens d'éviter la chute d'Alexandre existaient, mais son moniteur ne les connaissait pas », déplore la coroner.

Tant dans le cas d'Alexandre Adam que dans le cas du couple, les secours



Lucie Poirier et Jacques Veillette sont décédés en août 2002 en tentant d'escalader le cap Trinité. « M. Veillette n'avait pas les compétences techniques nécessaires pour mener à bien son projet. M^{me} Poirier les avait encore moins », note la coroner Catherine Rudel-Tessier.

ont été déficients à plusieurs points de vue, note également la coroner dans son rapport. « Les ambulanciers, ni formés ni équipés pour de telles manœuvres, ont mis en jeu leur propre sécurité. »

La coroner recommande que chaque site d'escalade soit doté d'un plan d'ur-

gence et que tous les grimpeurs s'enregistrent en arrivant sur un site. Elle recommande également que la FQME et l'ENEQ élaborent des programmes de formation standardisés pour les grimpeurs et établissent un contenu minimal de cours pour chaque niveau.

« La formation des grimpeurs ne doit être faite que par des instructeurs brevetés », écrit encore la coroner. Présentement, n'importe qui peut s'improviser moniteur d'escalade. (...) Il est primordial à cet égard que la FQME et l'ENEQ s'entendent pour n'offrir qu'un programme de formation aux cadres en escalade et une seule certification. »

Le propriétaire du Roc Gyms de Québec, François-Guy Thivierge, s'est dit « très satisfait » des recommandations de la coroner Rudel-Tessier. « Ça va forcer la FQME à faire des actions concrètes pour promouvoir la sécurité dans l'escalade. L'ENEQ a fait de grands pas depuis quatre ans, mais la FQME a agi comme une vieille locomotive. Il faut absolument clarifier les normes de sécurité, qui sont actuellement beaucoup trop vagues », a commenté M. Thivierge, qui enseigne l'escalade depuis 1980.

Depuis 1989, 10 personnes ont perdu la vie dans la pratique de l'escalade. Selon le Bureau du coroner, la principale cause de décès des grimpeurs est la mauvaise évaluation de leurs capacités et des risques inhérents à la pratique de ce sport.

Bouliane essuie un revers en Cour suprême

GUY BENJAMIN
 GBenjamin@lesoleil.com

■ Marc-André Bouliane a subi hier un important revers dans sa lutte pour éviter la destitution. La Cour suprême a rejeté la demande d'autorisation d'appel déposée par le controversé coroner.

En refusant d'entendre la cause, le plus haut tribunal du pays confirme une décision de la Cour d'appel qui avait permis la reprise de l'enquête contre Marc-André Bouliane. Selon la décision rendue par ce tribunal en avril 2004, les craintes de partialité du juge Michel Saint-Hilaire, qui devait présider l'enquête, n'étaient pas fondées.

Deux mois plus tard, dans une autre décision défavorable au coroner, la Cour d'appel refusait de suspendre le processus déontologique. Ce qui donnait le feu vert au juge St-Hilaire pour tenir son enquête, sans attendre la décision de la Cour suprême.

L'enquête sur la conduite du coroner s'est tenue à l'automne. Le 24 novembre, le juge St-Hilaire communiquait ses conclusions au ministre de la Sécurité publique.

Le rapport n'a pas été rendu public, mais on peut présumer qu'il est accablant. Le jour même de sa réception, le ministre avisait le coroner de son intention de demander sa destitution.

QUELQUES JOURS

Un mince espoir d'éviter le congédiement subsiste pour Marc-André Bouliane, suspendu avec salaire depuis le 27 février 1995. Avant de décréter la destitution, l'automne dernier, le gouvernement avait donné quelques jours au coroner pour faire valoir ses observations sur la sanction qui l'attend.

Les quelques jours s'étireront finalement au moins jusqu'au 14 juin. À cette date, Marc-André Bouliane et son avocat, M^{re} Claude Marchand, doivent se présenter devant la Cour supérieure. Les objectifs sont de faire cesser le processus disciplinaire, de faire décréter que le juge St-Hilaire a excédé sa juridiction, et d'obtenir une nouvelle enquête, ce qui serait la troisième sur cette histoire de présumé conflit d'intérêts.

Peu importe de quel côté penchera le juge de la Cour supérieure, on peut déjà annoncer que le perdant en appellera, jusqu'en Cour suprême.

On reproche au coroner d'avoir participé à la vente d'autobus d'écoliers à Cuba, alors qu'il avait présidé quelques années plus tôt une enquête sur la sécurité dans le transport scolaire. Une de ses recommandations, qui n'a jamais été mise en application, était de renouveler la flotte d'autobus pour éliminer les véhicules à nez long.



Le coroner Marc-André Bouliane

Bouliane devra se présenter en Cour supérieure le 14 juin

Ce soir 20 h Il va y avoir du sport!

Pour ou contre le projet de méga-hôpital à Outremont? Avec Marc Lavolette, Jean-Robert Sansfaçon, Paul-André Tétrault...
 Le Conseil du statut de la femme doit-il s'occuper des problèmes des hommes? Avec Josée Blanchette, Françoise David, Pascale Navarro...

Animation : Marie-France Bazzo Invité : Jean-François Lépine

Trop c'est comme pas assez!



Télé-Québec
 telequebec.tv

Ça change de la télé



Le président de Genex, Patrice Demers, a reconnu avoir en sa possession une photo de Sophie Chiasson sortant d'un restaurant en compagnie de Robert Gillet. On la lui a envoyée, a-t-il expliqué.

Demers nie avoir fait suivre Sophie Chiasson

«On connaît toutes ses allées et venues», aurait déclaré à un journal le président de Genex

RICHARD HÉNAULT
RHenaault@lesoleil.com

■ Le président de Genex, Patrice Demers, a nié hier avoir jamais fait suivre Sophie Chiasson, bien qu'un texte publié dans un journal lui prête des propos laissant entendre qu'il l'aurait fait.

«On connaît toutes ses allées et venues», peut-on lire dans une entrevue publiée dans le *Journal économique de Québec*, le 5 février 2004, sous la plume du journaliste Damien Rousseau. Pourtant, a fait remarquer M^{me} Annie Bernatchez, l'une des avocates de M^{me} Chiasson, celle-ci habite Montréal.

L'administrateur de 41 ans a dit comprendre que la présentatrice de météo à TVA se soit sentie intimidée en lisant sa déclaration dans le journal. S'il avait lu l'article, il l'aurait fait corriger, a-t-il soutenu, car il n'a jamais fait cette déclaration au journaliste.

Par contre, Demers a reconnu avoir en sa possession une photo de Sophie Chiasson sortant d'un restaurant en compagnie de Robert Gillet. On la lui a envoyée, a-t-il expliqué, tandis que la demanderesse éclatait en larmes.

«La relation entre les deux personnes nous inquiétait parce que Robert Gillet est très agressif avec nous en utilisant les tribunaux», a ajouté Demers. On savait que c'était lui qui pilotait la poursuite de M^{me} Chiasson. La preuve, c'est le montant réclamé de 425 000 \$, qui est trop important.

Le juge Yves Alain a laissé poindre la menace envers Patrice Demers en après-midi lorsqu'on lui a demandé de justifier une réponse donnée en matinée. Il avait alors affirmé que des négociations sont encore en cours afin d'en arriver à une entente globale avec la compagnie Gesca, propriétaire du SOLEIL, relativement à la poursuite intentée par la journaliste Claudette Samson et à la mise en demeure signifiée par Julie Lemieux, une autre journaliste. Selon Demers, il n'y avait pas encore de règlement dans ces dossiers.

En après-midi, l'avocate de Sophie Chiasson a mis sous le nez de Demers un relevé du pluriel certifiant qu'une déclaration de règlement à l'amiable a été déposée au dossier de M^{me} Samson le 17 février, soit quelques jours après le dépôt de 30 000 \$ à l'intention de M^{me} Chiasson si elle acceptait de régler le sien. Lorsque M^{me} René Dion, l'avocat de Genex, a tenté de venir en aide à son client pour le sortir du pétrin, le juge Alain l'a brusquement interrompu. «Quand on essaie de jouer aux fin froids, je suis très frileux...» a-t-il menacé.

Là-dessus, Demers a pu tenter une explication: «Une entente de fond est intervenue avec Gesca pour tous les dossiers, mais ce n'est pas totalement fermé en ce qui concerne Claudette Samson. Des détails restent à finaliser.» Assez incroyable, le seul et unique administrateur de Genex a dit ignorer s'il signe les quittances dans de tels cas...

Enfin, l'actionnaire à 60 % de l'entreprise de plus de 200 employés a indiqué qu'il entend faire inscrire au contrat de Jeff Fillion que celui-ci doit assumer 25 % de toute condamnation et des frais de défense. C'est ce qui apparaît dans le contrat de Gilles Parent, l'autre animateur-vedette de CHOI, de préciser Demers.

Après le grand patron, deux membres de l'équipe de Jeff Fillion ont été appelés à la barre, bien qu'il restera à contre-interroger Denis Gravel, ce matin. Tant celui-ci que Marie St-Laurent ont déclaré n'avoir aucune assurance responsabilité personnelle. Dans le contrat de Gravel, il n'est même pas spécifié que Genex assumera une partie de la condamnation.



Sophie Chiasson a accordé une entrevue à l'équipe de Fillion, en janvier 2001.

Les versions des deux acolytes de Fillion sont apparues calquées mot pour mot sur le témoignage de ce dernier quant à leur perception des injures à l'endroit de Sophie Chiasson: en les proférant, on ne réalisait pas que les propos pouvaient être blessants, mais il en va autrement aujourd'hui. C'est pourquoi tout le monde, à l'époque, a été «estomaqué» par la mise en demeure de la demanderesse.

Relatant l'entrevue accordée par Sophie Chiasson à l'équipe de Fillion, en janvier 2001, Marie St-Laurent a déclaré que l'invitée était «habillée très sexy, habillée pour sortir». C'était une «opération charme», selon le témoin, et Sophie Chiasson a discuté sans gêne de ses attributs physiques ainsi que de ses relations amoureuses. Par son attitude, elle «cruisait» ouvertement Fillion et ce dernier trouvait la jeune femme «à son goût», de l'avis de Marie St-Laurent.

Selon Gravel, la jeune femme semblait très à l'aise avec le fait qu'on parle de ses seins, de leur grosseur et de leur fermeté. Ceci aurait induit tout le monde en erreur et expliquerait les propos injurieux, d'assurer Gravel. «On avait l'impression d'avoir son consentement pour parler de son corps, de ses attributs et de sa vie privée», a-t-il candidement déclaré bien que les injures aient été proférées près de deux ans après l'entrevue.

Qui plus est, d'ajouter le témoin, Sophie Chiasson n'a aucunement été échoquée, en janvier 2001, par les propos vulgaires émis au cours de l'entrevue. Même si Fillion a parlé de «pipe», Sophie Chiasson était très «à l'aise», de dire Gravel.

Le premier témoin de la journée, Steve Hayes, a été le superviseur de stage de Sophie Chiasson au FM-93, en 1997. Il a dit avoir été très satisfait et n'avoir rien eu à lui reprocher. Il a accordé un «A» à celle qui s'est révélée l'une des quatre ou cinq meilleurs stagiaires que M. Hayes ait eu en 13 ans.

Les mineurs grattent et jouent autant que les adultes

Un chercheur recommande de retirer à Loto-Québec ses pouvoirs de contrôle

CLAUDETTE SAMSON
CSamson@lesoleil.com

■ Toutes proportions gardées, les jeunes du secondaire grattent des loteries instantanées et utilisent les appareils de loterie-vidéo en aussi grand nombre que les adultes, bien qu'ils n'aient pas l'âge légal de le faire. En fait, le laxisme de l'industrie du jeu face aux mineurs est tel qu'un chercheur recommande de retirer à Loto-Québec ses pouvoirs de contrôle, pour les confier en exclusivité à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Figure connue du milieu de la recherche sur le jeu, Serge Chevalier, chercheur invité du Centre international d'étude sur le jeu et les comportements à risque chez les jeunes (Université McGill), vient de produire *Jeux d'argent, délinquances et criminalités chez les jeunes*.

Sa principale conclusion: «Le délit le plus fréquent relatif aux jeux d'argent chez les jeunes est leur participation à des jeux qui leur sont interdits.» En d'autres termes, c'est l'industrie elle-même qui est la principale délinquante en la matière.

Ainsi, au Québec, en 2002, 37,3 % des jeunes du secondaire ont joué au moins une fois aux loteries instantanées, contre 37 % des adultes. Toujours selon la même définition (avoir joué au moins une fois durant l'année), 8,1 % des jeunes du secondaire ont joué sur un appareil de loterie-vidéo, contre 7,8 % des adultes.

Le portrait est pire pour d'autres jeux, puisque davantage de jeunes que d'adultes ont joué au bingo, soit 14 % contre 9 %, et que 5,4 % d'entre eux ont participé à une loterie sportive, contre 2,4 % d'adultes.

En fait, seuls les casinos et les loteries ordinaires ont été plus prisés par les adultes (voir tableau).

Selon Serge Chevalier, ce laxisme face aux mineurs s'explique en partie par le conflit d'intérêts dans lequel se trouve Loto-Québec, qui est à la fois l'agent distributeur de certains jeux et celui chargé d'en faire respecter les règles. C'est pourquoi il estime que la société d'État ne devrait pas porter les deux chapeaux.

«Loto-Québec appelle ses revendeurs ses partenaires. C'est difficile de contrôler ses partenaires», dit-il en entrevue téléphonique.

En faisant la recension de nombreuses études internationales sur le sujet, Chevalier souligne le fait qu'il s'agit d'une forme de «criminalité consensuelle». Tant du côté des parents que de la société en général, il y a une es-

pèce de laisser-aller quant au respect de la loi face aux jeunes et au jeu, que l'on ne retrouve pas par exemple en matière d'accès à l'alcool.

«Pourtant, les problèmes reliés au jeu sont aussi importants que les problèmes reliés à l'alcool», note le chercheur.

CRIMINALITÉ

L'étude, qui consiste en bonne partie en une recension des écrits sur le sujet, met aussi en perspective les autres problèmes de criminalité associés au jeu chez les jeunes.

Plus ceux-ci ont de contacts avec le jeu, plus ils commettent des délits de diverse nature, le plus fréquent étant de loin le vol. Les joueurs sociaux commettent plus de crimes que les non-joueurs, les joueurs à risque davantage, et les joueurs pathologiques encore plus.

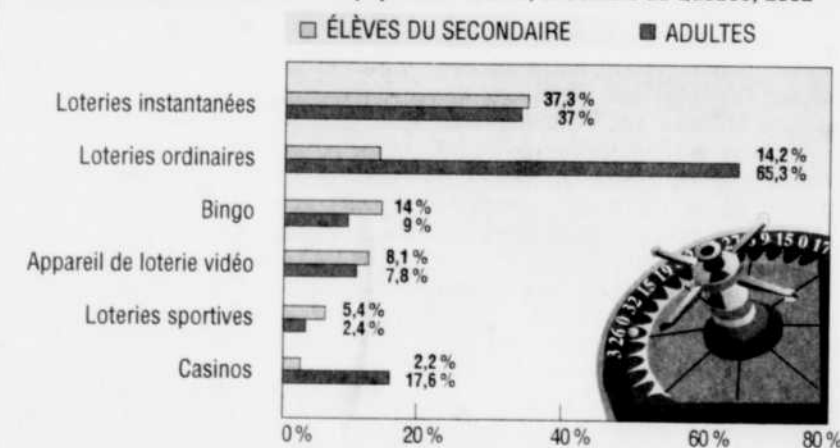
Selon les études, de 24 à 58 % des joueurs pathologiques affirment avoir volé des membres de leur famille pour financer leurs activités de jeu.

La consommation problématique de drogue est aussi souvent liée à un problème de jeu excessif, de même que la délinquance. Les jeunes qui jouent ont plus souvent que les non-joueurs les comportements suivants: se battre, avoir eu des contacts avec la police, avoir été suspendu de l'école, avoir fugué... Les deux comportements délinquants les plus souvent associés au jeu sont l'absentéisme scolaire et avoir utilisé l'argent des repas ou du transport pour jouer.

Considérant les risques de criminalité associés au jeu, il importe, souligne Serge Chevalier, qui est rattaché à la Direction de la santé publique de Montréal Centre, d'agir en prévention. Il suggère de sensibiliser l'industrie du jeu à ce problème, et de renforcer la surveillance et la répression. Parallèlement, il propose des campagnes de sensibilisation pour les éducateurs, les parents et les jeunes eux-mêmes.

Participation aux jeux de hasard et d'argent selon le jeu

Parmi les élèves du secondaire et population adulte, ensemble du Québec, 2002



La participation à un jeu de hasard et d'argent est définie par le fait d'avoir joué au moins une fois durant l'année.

Source: Chevalier, 2004

INFOGRAPHIE LE SOLEIL

EN BREF

Suspect arrêté pour l'agression d'une dame dans le métro

■ MONTRÉAL — La police de Montréal a arrêté hier un homme de 18 ans soupçonné d'être l'auteur de l'agression contre une femme de 90 ans, dimanche dernier, dans le métro de Montréal. Le jeune homme n'a pas résisté à son arrestation, vers 11 h 45, à Saint-Alphonse-de-Rodriguez, dans Lanaudière. Des accusations de vol qualifié et de voies de fait ayant causé des lésions devraient être déposées contre lui aujourd'hui. L'individu avait violemment bous-

culé la vieille dame avant de prendre la fuite avec son sac à main. La nonagénaire avait subi de multiples fractures. Heureusement, on ne craint plus pour sa vie. La caméra de surveillance postée au bas des escaliers de la station Berri-UQAM, où a eu lieu l'agression, ne fonctionnait pas au moment du crime. Seules quelques images du suspect recherché avaient été enregistrées à son entrée dans la station de métro. C'est la diffusion de ces quelques images dans les médias qui aurait permis l'arrestation du suspect. PC

Trois morts dans un accident en Estrie

■ MONTRÉAL — Une collision entre une voiture et un tracteur routier a coûté la vie aux trois occupants de l'automobile hier après-midi à Sainte-Sabine, en Estrie. Les victimes sont des femmes de 61 et 78 ans et un homme de 62 ans. Selon les premiers éléments de l'enquête, il semble que le conducteur du tracteur routier aurait dérapé, ce qui aurait causé une mise en porteur. Une remorque se serait retrouvée dans la voie inverse, provoquant la collision. PC

AVIS DE CORRECTION

* L'ordinateur portable Toshiba P30-461 ne possède pas un processeur Intel Pentium 4 avec HT (3,20GHz) ou un disque dur de 80GB tel qu'annoncé à la page 3 de notre dépliant du 4 mars. Il possède un processeur Intel Pentium 4 (3,06GHz) et un disque dur de 60GB.

* Le réseau de télé chez TELUS, le téléphone-appareil photo TELUS LG 525 (modèle 14) ne sera pas disponible en magasin tel qu'annoncé à la page 3 de notre dépliant du 4 mars. Aucune date d'arrivée des stocks n'a été communiquée pour l'instant. Un coupon rabais offert sera remis.

* La TV Panasonic 42 po au plasma à la page 20 de notre dépliant du 4 mars n'aurait pas dû être annoncée au prix de 3499,95\$ après une chute de prix de 503\$. La télévision est disponible au prix de 3999,95\$ après une chute de prix de 503\$.

FUTURE SHOP
Vous aimerez ce que notre Future vous réserve.

LOTTO QUÉBEC

Résultats
Tirage du 2005-03-02

6/6	0	3 919 874,00 \$
5/6+	5	55 998,20 \$
5/6	165	1 401,80 \$
4/6	8 516	51,40 \$
3/6	146 277	10,00 \$
2/6+	85 610	5,00 \$

Ventes totales: 14 383 464 \$
Prochain gros lot (appr.): 9 000 000 \$

PROCHAIN GROS LOT
CE SOIR

7 500 000 \$

LOTTO 6/49

Tirage du 2005-03-02

6/6	0	1 000 000,00 \$
5/6+	0	50 000,00 \$
5/6	33	500,00 \$
4/6	1 171	50,00 \$
3/6	19 822	5,00 \$

Ventes totales: 468 946,00 \$

LOTTO 6/49

Tirage du 2005-03-03

42 45 69 71 Compl. (35)

Extra

Tirage du 2005-03-02

230 7059 NUMÉRO 281197

Extra

Tirage du 2005-03-03

NUMÉRO 982705

Panorama

Tirage du 2005-03-03

04	08	11	12	15	17	19	26	27	32
34	35	39	41	49	50	53	59	64	66

Les modalités d'encasement des billets gagnants paraîtront au verso des billets.
En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle du L-2, cette dernière a priorité.

Séjours linguistiques en Espagne

APPRENEZ L'ESPAGNOL À Alicante

Séjours de 2, 3 ou 4 semaines à partir de 2715 \$

Départ: 4 juillet 2005

Le forfait tout inclus comprend

- Transport aérien et transferts,
- hébergement, repas, assurance médicale
- Formation et matériel scolaire
- Activités à Alicante
- Excursions à Madrid, Valence et Barcelone et autres, selon le forfait choisi.

Demandez notre brochure (514) 254-7131 poste 4851
sejours@cmaisonneuve.qc.ca
www.cmaisonneuve.qc.ca

Des forfaits pour d'autres dates, d'autres destinations et d'autres langues sont aussi disponibles.

COLLÈGE DE MAISONNEUVE

Les pionniers des séjours linguistiques en immersion à l'étranger.

VOL DU « GLOBALFLYER »

Steve Fossett remporte son pari en 67 heures

Le millionnaire boucle son voyage autour du monde seul dans un avion, sans ravitaillement ni escale

PAUL-ROBERT RAYMOND
Collaboration spéciale

■ Malgré une perte considérable de plus d'une tonne de carburant, le pilote Steve Fossett remporte son pari et boucle son voyage autour du monde seul dans un avion, sans ravitaillement ni escale, en 67 heures, deux minutes et 38 secondes. Quelque 13 heures de moins que les 80 heures initialement prévues.

Fossett a atterri sans problème, à 19h50 GMT (14 h 50, heure de Québec), à son point de départ, l'aéroport de Salina, au Kansas, après y avoir décollé lundi à 00 h 47 GMT (19 h 47, heure de Québec). Il a parcouru une distance de plus de 36 787 km, la longueur du tropique du Cancer, et a franchi tous les méridiens de la planète avec une vitesse moyenne de 330 nœuds (plus de 600 km/h), à une altitude moyenne de 45 000 pieds, au-dessus des corridors des lignes aériennes.

Cet exploit s'ajoute à ceux déjà réussis par Fossett, le premier homme à avoir effectué le tour du monde en ballon en solitaire. Il a en outre établi plus de 100 records du monde officiels, dans les airs mais aussi sur les mers, en voilier.

« Je suis vraiment un homme chanceux. J'ai réalisé mon ambition », a déclaré le millionnaire de 60 ans, détendu et visiblement ravi d'être applaudi par des centaines de personnes sur le tarmac de l'aérodrome. « C'est quelque chose que je voulais faire depuis longtemps. Une grande ambition. »

Par la suite, le mécène de ce projet, Sir Richard Branson, n'a pas hésité une seconde à donner une douche au champagne à celui qui a réalisé le dernier grand exploit de l'aviation.

Durant son périple, Fossett a également battu le record de la distance parcourue sans atterrissage, qui avait été établi en 1962 par un bombardier B-52.

Toutefois, durant la journée de mercredi, il s'en est fallu de peu pour que Fossett ne se rende pas à destination.

Peu après avoir parcouru la moitié de la distance, Steve Fossett a rapporté une perte de 2000 livres de carburant à la suite de vérifications de ses instruments. Cette précieuse quantité de carburant des 18 000 livres embarquées au décollage avait disparu lors des premières trois heures et demie. Ceci a sérieusement compromis la réussite de ce vol historique.

Le voyage de Fossett a failli ne pas se terminer à cause d'une perte de carburant

En franchissant l'espace aérien chinois, Fossett devait prendre une décision cruciale : continuer ou arrêter. En se fiant au puissant courant jet (*jet-stream*) de plus de 160 km/h qui le poussait et à ses habiletés de pilote de planeur, le briseur de records a décidé de franchir l'océan Pacifique, malgré le risque de manquer de carburant.

« J'ai immédiatement commencé à penser à toutes les options, possiblement me diriger vers le Mexique, ou jusqu'à quelle distance je pouvais planer, avouait Fossett alors qu'il volait au-dessus de la côte est de la Chine. Je n'avais pas un haut niveau de confiance à ce moment. »



Steve Fossett a atterri, hier, à son point de départ, l'aéroport de Salina, au Kansas. Le mécène du projet, Sir Richard Branson, lui a donné une douche au champagne.

Finalement, Fossett a réussi à drainer le carburant des réservoirs de bouts d'aile vers les réservoirs centraux, ce qui lui a donné l'heure juste afin de décider de poursuivre son périple ou non.

UNE « GROSSE MACHINE »

Selon le président de l'association Les Ailes québécoises, Ernest Allard, le vol du *GlobalFlyer* est perçu comme une avancée technologique majeure pour le monde de l'aviation. « Ça se traduit par une amélioration des performances des avions », explique-t-il.

Certains voient en cette aventure une incitation pour les jeunes à embrasser le métier de pilote, comme l'explique David Loubier, agent d'information au Centre d'information de vol de l'aéroport Jean-Lesage et lui-même pilote. « Ça donne le goût de l'aventure », dit M. Loubier.

D'autres y mettent un bémol. « Personnellement, cet exploit est très inté-

ressant et il marque une autre étape surtout pour (Burt) Rutan, le concepteur du *GlobalFlyer*, qui a à son actif plusieurs avancées technologiques, notamment en matière de matériaux composites, confiait hier au SOLEIL Éric Leclercq, pilote de ligne.

« Après avoir conçu l'appareil qui a réalisé le même exploit en 1986, propulsé par un moteur à pistons (le *Voyager*), Rutan réussit à le répéter avec un avion réacteur piloté par un seul pilote », complète M. Leclercq.

« Sans vouloir enlever le crédit à l'équipe derrière le projet, c'est que ça prend des millions de dollars et que toute la logistique autour d'un tel vol ressemble à celle de la NASA, nuance M. Leclercq. Ce n'est plus à la portée d'une petite équipe, un peu comme Lindbergh l'avait fait lors de son vol transatlantique », conclut-il.

Avec AFP



Le « GlobalFlyer » a parcouru 36 787 km.

Quelques tours du monde réalisés du haut des airs

□ 22 juillet 1933 — En posant son Lockheed Vega à l'aéroport Floyd Bennett, de New York, Wiley Post complète le premier tour du monde en solitaire.

□ 14 juillet 1938 — Howard Hughes boucle en un peu plus de quatre jours un tour du monde à bord d'un Lockheed 14, avec quatre membres d'équipage.

□ 3 mai 1976 — Le pilote américain Walter Mulin et son équipage établissent un record de vitesse sans ravitaillement autour du monde avec un Boeing 747SP-21, volant à 809,24 km/h.

□ 23 décembre 1986 — Richard G. Rutan et Jeana Yeager terminent un tour du monde sans escale ni ravitaillement à bord du *Voyager*, conçu par Burt Rutan. Le vol a duré un peu plus de 216 heures. Rutan et Yeager établissent un record, celui de la distance parcourue sans ravitaillement, toutes catégories, soit 40 212 kilomètres.

□ 16 août 1995 — À bord du Concorde immatriculé F-BTSD, le Français Michel Dupont bat la marque de Walter Mulin en volant à 1305,93 km/h, sans ravitaillement.

□ 4 juillet 2002 — Steve Fossett, en 13 jours, 8 heures et 33 minutes, fait le tour du monde en ballon en solitaire, atteignant une vitesse de pointe de 322 km/h et établissant une marque de distance parcourue en dedans de 24 heures, soit 5127 kilomètres.

□ 3 mars 2005 — Steve Fossett, à bord du *GlobalFlyer*, réalise le premier tour du monde en solitaire, sans ravitaillement, ni escale, à bord d'un avion. Fossett a franchi plus de 36 787 km en 67 heures deux minutes et 38 secondes, en volant à une vitesse moyenne de 330 nœuds (plus de 600 km/h).

Sources : Presse canadienne, Fédération aéronautique internationale

ENFIN À QUÉBEC

Meubles Authentika

VENTE D'OUVERTURE DU JAMAIS VU!

1 JOUR SEULEMENT DIMANCHE 6 MARS de 11 h à 18 h

SOFA et CAUSEUSE en CUIR

Rég. 35055

EN 24 PAIEMENTS DE 62,45 \$ SANS FRAIS, NI INTÉRÊTS

1499\$

PAYEZ DANS 1 AN!

GRAND CHOIX de COULEURS

Prix d'excellence 2003
Chambre de commerce

Modèle non illustré

850, boul. Pierre-Bertrand Sud, Vanier (418) 682-1333

CE WEEK-END

VENDREDI

Auger enquête II

19 h

Le prêt usuraire et les prêteurs sur gages!

SAMEDI • CINÉMA

Deux semaines d'avis

18 h 30 Avec SANDRA BULLOCK et HUGH GRANT

Drame familial

20 h 30 Avec JOHN TRAVOLTA

PRIMEUR

TQQS

Un réseau COGECO

Conférence

La Fontaine-Baldwin

Un projet de l'Institut du Dominion

Louise Arbour

Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Conférencière de 2005

Fondateur et hôte du symposium
Son Excellence John Ralston Saul

Animatrice de la discussion
Michaëlle Jean

Membre du panel
Thomas De Koninck

Participez à la discussion sur l'avenir de la démocratie au Canada et l'élargissement du concept des droits de l'homme.

6^e conférence annuelle LaFontaine-Baldwin
le vendredi 4 mars 2005, à 19 h 30
Le Cabaret du Capitole

7,50 \$ (tarif normal)
Entrée Gratuite pour les étudiants (avec une carte d'identité étudiante)
Téléphone : 1-800-261-9903 / 418-694-4444
Billetterie : Le Capitole, 972, rue Saint-Jean, Québec

Discussion table ronde
le samedi 5 mars 2005, à 10 h 00
Le Cabaret du Capitole
Entrée gratuite. R.S.V.P. - rsvp@dominion.ca

Pour plus de renseignements sur le symposium, visitez
www.lafontaine-baldwin.com

Commanditaire principal :

TD Groupe Financier Banque TD

Partenaires :

LE SOLEIL MACLEAN'S Boreal

Radio-Canada CMC radio ONE

ONE ON ONE L'AVANTAGE

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS



Des transformations qui ajoutent à la pénurie des logements.

TRANSFORMATION D'APPARTEMENTS EN CONDOS

Le moratoire est prolongé d'un an

JEAN-FRANÇOIS CLICHE
JFCliche@lesoleil.com

■ Toujours frappée par une pénurie de logements locatifs, la ville de Québec prolongera d'un an son moratoire sur la conversion de loyers en condominiums.

«Ça se prolongera jusqu'en (avril) 2006, dit le conseiller municipal Claude Larose, parce que même si le taux d'occupation a augmenté un peu, il demeure très bas pour les logements bon marché.»

Ce moratoire a été d'abord adopté en août 2002, puis reconduit pour 12 mois en février 2003, et de nouveau l'année suivante. La Ville a pendant ce temps adopté un règlement stipulant que toute conversion devait recevoir son approbation.

Le comité exécutif en a d'ailleurs rejeté quelques-unes au cours des dernières semaines. Dans ces décisions, la Ville s'inquiète de l'effet d'entraînement que pourrait avoir la transformation d'un bloc appartement en copropriété divisée.

Elle motive aussi sa décision par l'augmentation relativement rapide des loyers, dont la hausse de 4,5% en 2004 a nettement surpassé l'inflation, de 1,7%.

Selon la Société canadienne d'hypothèque et de logement, le taux d'occupation est passé de 0,5% en 2003 à 1,1% l'an dernier dans la région de Québec. La crise est cependant plus aiguë dans les arrondissements de la Haute-Saint-Charles (0,1%) et des Rivières (0,4%).

La prolongation du moratoire sera proposée lundi soir au Conseil municipal, mais devrait être adoptée sans problème. Le chef de l'opposition, Paul Shoiry, a confirmé au SOLEIL que son parti, l'Action civique, allait voter en faveur du règlement.

Dès lundi, tout sur la prostitution juvénile

Le chef de l'Action civique crie victoire

JEAN-FRANÇOIS CLICHE
JFCliche@lesoleil.com

Le chef de l'opposition officielle, Paul Shoiry, avait demandé le mois dernier que la Ville présente aux élus un portrait de la prostitution juvénile à Québec. Le comité exécutif a dit non, cette semaine... mais ce portrait sera quand même dressé au conseil de ville la semaine prochaine.

«Un bilan avait déjà été demandé au Service de police», ont écrit les membres de l'exécutif en rejetant la proposition de M. Shoiry. Ce document, sur lequel la direction générale de Québec travaille toujours, sera dévoilé lundi aux échevins.

«C'est plus qu'une victoire morale, s'est réjoui hier M. Shoiry en apprenant la nouvelle, parce que ça ramène le dossier là où il doit être, c'est-à-dire au conseil de ville.»

Le chef de l'ACQ espère que le grand patron de la police de Québec, Daniel Langlais, fera la présentation et qu'il sera possible de lui poser des questions.

«À partir de là, il va falloir en faire plus (pour contrer le phénomène) et établir un plan d'action. M. Larose et M^{me} Bourget (tous deux conseillers du Renouveau municipal) ont déjà dit qu'il fallait en faire davantage.»

Aucune information n'avait filtré sur la teneur de ce rapport, hier.

PORT MÉTHANIER À BEAUMONT-LÉVIS

«Un choix évident»

Rabaska ne voulait pas courir le risque que représentait Gros-Cacouna

MARC SAINT-PIERRE
MSPierre@lesoleil.com

■ Partenaire dans Rabaska avec Gaz Métropolitain et Enbridge, Gaz de France n'aurait pas embarqué comme fournisseur de gaz dans un projet de port méthanier situé à Gros-Cacouna.

C'est ce qu'a affirmé au SOLEIL le porte-parole du grand projet de 700 millions\$, Glenn Kelly, hier.

«Dans le projet Rabaska, Gaz de France est le transporteur et le fournisseur de gaz. L'entreprise a une expérience de 40 ans comme transporteur. Pour eux (Gaz de France), Cacouna n'a pas un degré de fiabilité assez élevé. C'est-à-dire que le site n'a pas la fiabilité requise pour y exploiter un port méthanier», a indiqué M. Kelly à grands traits.

Plus tôt cette semaine, tirant des conclusions d'un échange de correspondance avec Transports Canada, le GIRAM (Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu) s'est demandé si Gaz Métropolitain n'avait pas étudié le site de Gros-Cacouna pour la forme. Ceci, histoire de s'en servir comme repoussoir au site de Beaumont-Lévis.

De l'avis de M. Kelly, c'est faire peu de place à la vérité, qui a fait état d'études

en deux phases en 2003 et 2004 en ce qui concerne Gros-Cacouna, la seconde raffinant les données recueillies à l'occasion de la première, sur les vents, les glaces, les vagues, la visibilité. Des études qui ont notamment puisé dans les données des stations météorologiques d'Environnement Canada du golfe et du fleuve Saint-Laurent et des pilotes du Saint-Laurent.

Et y compris auprès de Transports Canada et de sa Garde côtière, quoi qu'il puisse en penser le GIRAM, a précisé en substance le porte-parole de Rabaska.

BEAUCOUP DE DONNÉES

«Nos études ont pris en compte une imposante somme de données s'étendant sur une période de 15 à 25 ans. C'est significatif comme base de données», a observé M. Kelly.

Et il y a bel et bien eu contact avec Transports Canada en novembre 2003, précisément avec sa section exploita-



Glenn Kelly

tion portuaire et immobilier, pour «discuter de la disponibilité des terrains à Gros-Cacouna», a-t-il ajouté.

Pour le président de Rabaska, le rapport du BAPÉ auquel a fait allusion le GIRAM supporte d'ailleurs l'éva-

luation des conditions de navigation faites à Gros-Cacouna en ceci qu'elles pourront aller de «très favorables à très dangereuses».

Selon ce même rapport, «à certains moments au cours de l'hiver, les conditions d'accostage et d'opération seront très difficiles».

C'est un risque que Rabaska n'a pas le luxe de courir et qui explique son choix du site Lévis-Beaumont. M. Kelly dit. L'approvisionnement en gaz se doit d'être constant, le retard d'un méthanier étant l'équivalent d'une panne de courant sur un réseau électrique.

«Le maillon maritime doit être aussi fiable et sécuritaire qu'un gazo-

SONDAGE DE LÉGER MARKETING POUR GAZ MÉTRO

Les Lévisiens seraient d'accord avec le projet Rabaska

MARC SAINT-PIERRE
MSPierre@lesoleil.com

■ Les Lévisiens sont très majoritairement en faveur de Rabaska et peu importe qu'ils résident près ou loin du site ciblé pour l'implantation du port méthanier.

C'est ce que constate un sondage de Léger Marketing qui situe à 57% l'appui des Lévisiens au projet de port méthanier du trio Gaz Métropolitain-Enbridge-Gaz de France.

Une fois les 11% d'indécis mis de côté, c'est à 65% que les Lévisiens donnent leur appui au grand projet.

«Il y a davantage de momentum pour ceux qui sont en faveur du projet», a observé Christian Bourque, de Léger Marketing.

Réalisé auprès de 819 personnes du 25 au 27 février, la question qui a été posée aux Lévisiens est la suivante: *Même si votre opinion n'est pas définitive, diriez-vous que vous êtes entièrement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou entièrement en désaccord avec le projet d'implantation d'un terminal méthanier dans l'est de la ville de Lévis?*

Les réponses des Lévisiens indiquent que 57% des répondants de l'arrondissement Desjardins sont pour le projet, 59% de ceux des Chutes-de-la-Chaudière-Est et 58% de ceux des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest.

Sans les indécis, les *Pour* se chiffrent à 63% dans Desjardins, 65% dans le centre de Lévis et 66% dans l'Ouest.

«On se serait attendu à ce que les résidents de Desjardins soient davantage sceptiques. Mais à l'évidence les différences de perception ne sont pas énormes. Les gens des trois arrondissements sont sur la même longueur d'on-

de», a observé M. Bourque.

«C'est comme si les Lévisiens étaient ensemble depuis longtemps», a ajouté le sondeur, faisant allusion à la fusion de 2001.

Les Lévisiens qui sont en désaccord avec le projet cimentent l'instantané. Une fois les indécis écartés, il apparaît que 37% des Lévisiens de Desjardins sont contre, 35% ceux de Chaudière-Est et 34% de Chaudière-Ouest.

Mais il ressort également du coup de sonde de Léger que ce sont les gens de Desjardins qui expriment leur appui à Rabaska avec plus de force, 32% d'entre eux se disant «entièrement d'accord», une fois enlevé les indécis. C'est dans Desjardins aussi que les Lévisiens sont le plus résolument contre le projet, 26% d'entre eux indiquant être «entièrement en désaccord».

RÉFÉRENDUM

Les sondeurs de Léger Marketing ont également voulu savoir à quelle enseigne logeaient les Lévisiens en ce qui concerne une consultation populaire, le référendum imaginé par le maire Jean Garon.

«Globalement, ont-ils constaté, 76% des citoyens de Lévis souhaitent avoir la possibilité de se prononcer sur le projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska, et ce, qu'ils habitent dans l'un ou l'autre des trois arrondissements de la ville.»

Dans Desjardins, 73% des répon-

dants ont indiqué vouloir un référendum, 80% dans Chaudière-Est et 74% dans Chaudière-Ouest.

«Les Lévisiens sont d'accord avec l'idée d'un référendum», a souligné Christian Bourque, notant que 80% des résidents sondés dans Desjardins estiment que tous les Lévisiens doivent avoir droit au chapitre à ce propos.

Cet avis est aussi partagé par 92% des répondants du centre lévisien et par 90% de ceux de l'Ouest.

Au total, 11% des répondants s'opposent à une consultation à la grandeur du territoire, notamment dans Desjardins où 17% sont contre cette idée.

Mais pour 90% des Lévisiens interrogés, il n'est pas question de trainer là-dessus. Ils souhaitent un référendum dès le printemps.

Du sondage de Léger Marketing, il se dégage également que les questions d'environnement et de sécurité sont les principales raisons du désaccord exprimé par les gens de Lévis.

Le plus grand nombre, soit 42%, font valoir qu'ils sont contre Rabaska à cause de l'environnement, de la pollution, de l'écologie en général; 39% des sondés, soit 53% dans Desjardins seul, invoquent les risques d'incendies ou d'explosions. D'autres, soit 12%, estiment que le site choisi pour le développement se trouve trop près des espaces habités et 10% parce que le terminal va altérer la beauté du paysage.

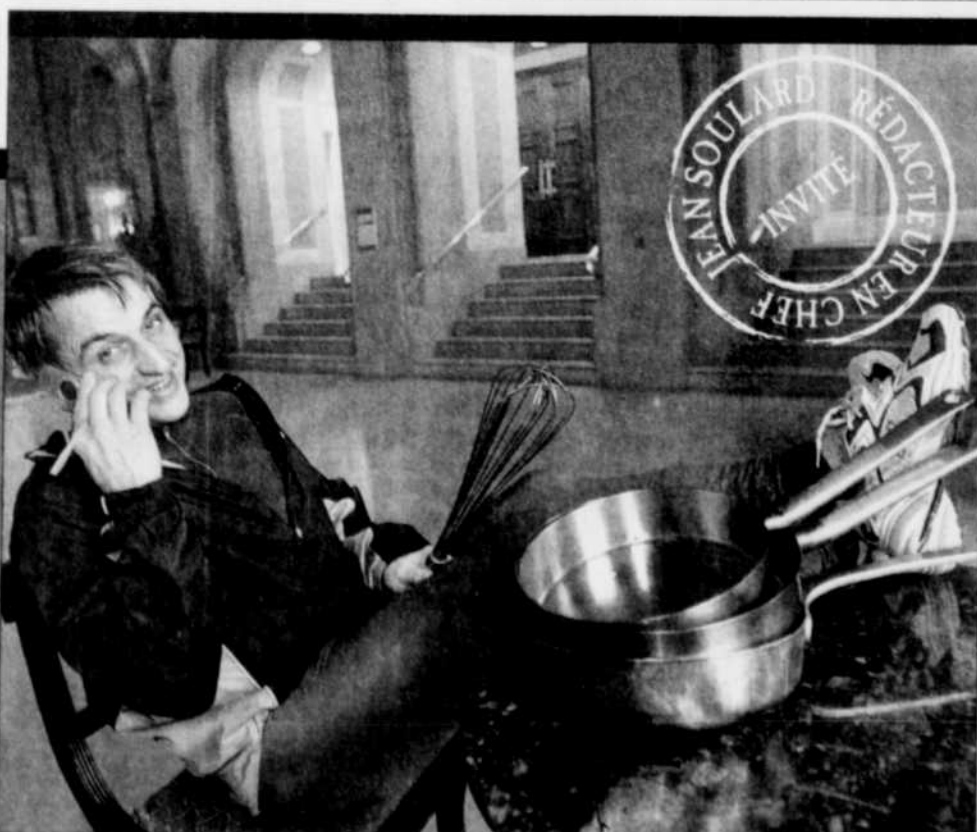
Les résidents de Desjardins, constatent également les auteurs du sondage, sont en proportion plus nombreux à évoquer les questions de sécurité comme motif de leur désaccord.

Les gens des Chutes-de-la-Chaudière-Est sont les plus nombreux, soit à 55%, à exprimer leur désaccord pour des raisons environnementales.

DEMAIN

DANS LE SOLEIL

Jean Soulard
Rédacteur en chef invité



Le chef du Château Frontenac, Jean Soulard, a accepté de jouer les rédacteurs en chef d'un jour dans LE SOLEIL. Retrouvez partout dans notre livraison de samedi la saveur Soulard: projets fous, coups de coeur, découvertes; rencontres avec des gens «ordinaires», plaisirs de la vie au quotidien, etc. Bienvenue dans le petit monde de Soulard.

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE RÉGIONALE

La Croix-Rouge a besoin de 950 000\$ pour apporter une « couverture humaine »

MARC LESTAGE
MLestage@lesoleil.com

■ « Les bénévoles de la Croix-Rouge sont intervenus presque aussi rapidement que les pompiers pour réconforter les occupants de 30 appartements endommagés lors de l'incendie d'un édifice du Village de l'anse en novembre. »

« Une soixantaine de personnes ont été logées à l'hôtel temporairement et tous les locataires non assurés ainsi que les personnes âgées ont reçu un support extraordinaire et des encouragements durant les semaines qui ont suivi », raconte Jean-Yves Parent, directeur général des Immeubles populaires de Québec, administrateur du Village de l'anse.

Voilà une des raisons pour lesquelles l'administrateur s'est engagé à collaborer à la campagne de souscription régionale de la Croix-Rouge.

« Quand on invoque la Croix-Rouge, il est souvent question de nos interventions spectaculaires partout dans le monde. Il ne faut pas oublier cependant que nos bénévoles interviennent presque tous les jours, dans leur milieu, auprès des sinistrés », a expliqué

hier le directeur des opérations pour l'est du Québec, Donald Harvey.

Cela a été particulièrement vrai dans la région de la capitale, depuis deux semaines, alors que plusieurs incendies majeurs ont mis des familles à la rue.

Les deux hommes participaient au lancement de la campagne régionale de la Croix-Rouge pour la région Québec, Chaudière-Appalaches et Centre-du-Québec. Un territoire qui compte une vingtaine de sections locales. L'objectif de la souscription qui se déroule sous le thème Une couverture humaine... est de recueillir 950 000\$.

Pour arriver à cet objectif, l'organisation régionale a mis sur pied un cabinet de campagne formé d'hommes d'affaires et de représentants de plusieurs organismes régionaux.



Jean-Yves Parent, des Immeubles populaires de Québec, en compagnie de Jean-Denis Lavigne, vice-président de la Croix-Rouge, à gauche, et, à droite, de Donald Harvey, directeur des opérations de cet organisme pour l'est du Québec.

« Ne bénéficiant d'aucune subvention statutaire des gouvernements, le secours offert, qu'il soit matériel ou humain, ne peut l'être sans le soutien

financier de la population et des entreprises. Aider la Croix-Rouge, c'est aider les sinistrés de notre région », a conclu M. Harvey.

Louise Lapointe pour Larose

Une quatrième conseillère municipale a choisi d'appuyer Claude Larose dans la course à la direction du Renouveau municipal de Québec.

Il s'agit de Louise Lapointe, élue dans Saint-Sauveur en 2001. « Cette décision est mûrement réfléchie et reflète l'écho des membres du RMQ que j'ai consultés dans le district que je représente », a dit M^{me} Lapointe, par voie de communiqué. Non seulement je me fie à l'expérience de Claude et aux résultats concrets de ses actions, mais je suis persuadée qu'il est celui qui défend le mieux les valeurs de notre parti. »

Les autres conseillers qui se rangent derrière Claude Larose sont Odile Roy et Alain Loubier, de Limoilou, ainsi que Jacques Joli-Cœur, du Vieux-Québec.

Le principal adversaire de Claude Larose, Régis Labeaume, compte sur le support officiel de huit conseillers : Lue Lafrance, Normand Chatigny, Paul Gardon, Jean-Marie Matte, Guy-laine Noël, France Dupont, Yvon Busières et Gérald Poirier.

Un neuvième conseiller, le responsable des finances Jacques Jobin, a dit plus officiellement qu'il préférerait Régis Labeaume comme chef du RMQ.

Isabelle Mathieu

Gratuit!

3 mois gratuits

à l'activation de l'un des forfaits suivants :

- > Soirs dès 17h et week-ends illimités à 30\$ par mois
- > Fido à Fido à 25\$ par mois



0\$
par appareil

fido

Abonnez-vous dès maintenant en composant le 1 888 945-FIDO (3436).

L'offre de trois mois gratuits est valide jusqu'au 31 mars 2005 à l'activation du forfait Soirs dès 17h et week-ends illimités à 30\$ par mois avec Entente Fido, ou du forfait Fido à Fido à 25\$ par mois avec Entente Fido. L'offre portant sur les appareils est valide jusqu'à épuisement des stocks avec toute nouvelle activation d'un forfait mensuel de temps d'antenne avec Entente Fido. Soirs de 17h à 8h et week-ends du vendredi 17h au lundi 8h. Les taxes, les frais d'itinérance, les frais mensuels du service d'urgence 911 (30\$), les frais mensuels d'accès au réseau (6,95\$) et les autres frais applicables sont en sus. Les appels locaux sont illimités dans la zone de couverture numérique de Fido. Certaines restrictions s'appliquent. Sujet à la politique d'utilisation équitable de Fido.

LES MAGASINS

- Place Fleur de Lys (en face du Sears)
- Place Laurier, 2^e étage
- Galeries de la Capitale, 2^e étage

Fido vous attend aussi dans les points de vente participants de la grande région de Québec :

À la puce

FUTURE SHOP

LE MINISTÈRE

CHOCK ELECTRONICS

Fidel Communications

LE QUÉBEC ET LE CANADA

INSATISFACTION DANS LES SONDAGES

Les ténors libéraux ne semblent pas s'en faire

Les prochains mois seront «cruciaux» pour Charest, estiment les experts

SIMON BOIVIN

SBoivin@lesoleil.com

Même si les élections ne sont pas pour demain, l'insatisfaction exprimée dans les sondages signale au gouvernement Charest que ses prochaines décisions seront «cruciales» pour renverser la tendance.

«Les sondages ne sont pas l'élément sur lequel il faut se fier pour avoir des résultats au gouvernement et faire les meilleurs choix possibles, a commenté à Radio-Canada le premier ministre Jean Charest, hier, depuis Bruxelles. Le gouvernement fonctionne à partir du mandat qu'il a reçu et on va garder le cap parce qu'on croit profondément à ce qu'on a entrepris.»

Un sondage CROP publié hier a chiffré à respectivement 68 % et 70 % les

taux de mécontentement des Québécois envers leur gouvernement et son chef. D'après le coup de sonde, des élections à la mi-février auraient placé le Parti québécois au pouvoir avec 39 % des votes, et les libéraux sur les banquettes de l'opposition avec 31 %. L'ADQ aurait obtenu 25 % du suffrage.

«Ce sondage m'a vraiment surpris, assure le président du caucus libéral, David Whissell. Ça ne correspond pas à ce que nous percevons sur le terrain. Nos troupes sont gonflées à bloc et nos militants aussi. (...) Avec une économie qui roule à fond, un bas taux de chômage, de bons salaires et une diminution du nombre d'assistés sociaux, je ne sais pas si est où le problème.»

Chez les jeunes libéraux, le président, Simon Bégin, convient que le sondage n'est pas un «bon signal», mais souli-

gne que le vrai test sera celui des élections. «C'était clair que l'application de notre programme allait faire des vagues, mais on ne s'est pas retenu d'y mettre des choses à cause des impacts sur la population, dit-il. Les gouvernements ont le devoir de faire des choix, et peu importe l'effet que ça aura sur l'électorat. Il va falloir démontrer que nos réformes ont vraiment apporté quelque chose.»

INSATISFACTION INCRUSTÉE

Même s'il reste une «éternité» avant le prochain scrutin, le gouvernement doit rapidement améliorer sa performance populaire sous peine de voir l'insatisfaction «s'incruster», croit Réjean Pelletier, professeur de science politique à l'Université Laval. «C'est encore

possible de renverser la tendance, mais ça devient de plus en plus difficile, analyse M. Pelletier. (...) Les prochaines décisions vont soit conforter les gens dans leur idée qu'il s'agit d'un mauvais gouvernement, soit leur faire croire qu'il s'en va dans la bonne direction.» La situation financière du Québec laisse peu de marge de manœuvre à M. Charest pour distribuer les cadeaux dans les prochains budgets, poursuit-il.

L'éviction d'Yves Séguin du Conseil des ministres a annulé l'effet positif qu'aurait dû avoir le remaniement, croit M. Pelletier. Mais, pour Luc Dupont, professeur en communication de l'Université d'Ottawa, un exercice du genre n'est jamais «assez sexy» pour avoir un réel impact dans la population. «Mon impression est que M. Charest s'est montré un peu trop faible devant

toutes sortes de lobbies et qu'il a fini par déplaire à tout le monde», affirme M. Dupont. Il ajoute que le PLQ n'a pas la réputation d'être très patient avec ses chefs impopulaires.

Les deux professeurs notent les mêmes points positifs et négatifs du sondage en ce qui concerne le Parti québécois. En somme, il est surprenant que malgré les «chicanes» des derniers mois, le Parti québécois récolte 39 % des intentions de vote et devance le PLQ par 22 % chez les francophones. Toutefois, le PQ devrait bénéficier davantage de l'impopularité des libéraux.

«Ça laisse une lueur d'espoir pour Mario Dumont et l'ADQ qui pourrait bénéficier de la grogne envers le PLQ et du fait qu'il n'y a pas un enthousiasme débordant pour le PQ», affirme M. Dupont.

COMMISSION GOMERY

«Je n'ai pas gardé cet argent»

Jean Lafleur assure qu'il n'a pas détourné une commandite de 250 000 \$

ROLLANDE PARENT

Presse canadienne

■ MONTRÉAL — Le président de Lafleur Communication Marketing a demandé hier à la Commission Gomery d'écarter l'hypothèse selon laquelle il aurait mis la main sur la commandite de 250 000 \$ que lui a transmise le ministère des Travaux publics, en 1997, à l'intention de la Société canadienne des postes.

Cette commandite était reliée à la *Série du siècle*, une émission de timbres Canada-Russie.

«Je n'ai pas gardé cet argent», a lancé Jean Lafleur, qui a mis dans cette assertion une émotion qu'on ne lui connaissait pas.

M. Lafleur sait qu'une enquête policière est en cours à son sujet, comme l'a indiqué son avocat, Jean-Claude Hébert, un peu plus tard dans la journée, au moment où il a dû expliquer pour quelles raisons un document adressé à son client par la Société canadienne des postes avait été caviardé en grande partie.

Le procureur de la commission, Guy Cournoyer, a demandé au témoin Lafleur pour quelle raison il devrait écarter l'hypothèse d'un recel.

«Voyons donc. Franchement. Je n'aurais pas gardé 250 000 \$ pour... non», a répondu M. Lafleur.

En plus du montant de 250 000 \$ destiné soi-disant aux postes, M. Lafleur a facturé en outre à Travaux publics plus de 80 000 \$ en frais de gestion du dossier, commission d'agence et taxes. Il a reçu ces sommes.

Non seulement M. Lafleur n'a pas remis comme il se doit les 250 000 \$ de commandite pour la *Série du siècle* à la Société des postes, mais il a fait parvenir à cette dernière une facture au montant de 437 000 \$ (pour honoraires et frais de publicité, notamment).

D'où les questions pressantes posées à M. Lafleur, qui a suggéré de continuer à chercher dans les divers papiers saisis afin d'y trouver une explication valable qui exclurait qu'il a mis la main sur la commandite.

Le commissaire Gomery est alors entré en scène.

«Vous avez facturé à Travaux publics 250 000 \$ et l'avez reçu. Vous auriez dû normalement les remettre à la Société canadienne des postes. Avez-vous trouvé un indice que cette remise a été faite? Lui a-t-il été demandé.

«Pas à ce jour», a répondu M. Lafleur.

«On vous pose ces questions parce que la Société des postes a témoigné n'avoir jamais reçu cette somme», a-t-il insisté.

M. Lafleur a alors signalé qu'il lui était arrivé d'accorder un crédit à la Société des postes sur des services futurs.

En effet, la preuve a été faite que cela s'est produit à une occasion, pour un montant de 16 000 \$.

Et même le montant de la commande



Jean Lafleur, lors de son témoignage

te de 250 000 \$ pose problème aux yeux de la Commission. Le contrat entre la firme Lafleur et Travaux publics prévoyait plutôt 200 000 \$. M. Lafleur n'a pu fournir aucune explication à ce sujet.

Dans son rapport, la vérificatrice générale, Sheila Fraser, avait soulevé la possibilité que la firme Lafleur ait été payée en double dans ce dossier dans lequel Lafleur Communication s'était occupée de la tournée menée dans quatre villes canadiennes (Montréal, Toronto, Vancouver, Winnipeg) relativement aux timbres Canada-Russie.

Par ailleurs, un autre document a permis de voir qu'il y avait une marge importante entre le taux horaire facturé par la firme Lafleur et le taux horaire estimé à l'interne.

Ainsi, le taux horaire de Jean Lafleur facturé à 275 \$ s'établissait à l'interne à 112 \$, celui de son fils Éric Lafleur facturé à 245 \$ était en fait de 40 \$, celui de deux employés facturés respectivement à 100 \$ et 75 \$ était à l'interne de 17,50 \$ et de 16 \$. Ce document servait à évaluer la rentabilité de chacun des dossiers de commandites traités par Lafleur Communication Marketing, qui en a géré quelque 400 au total.

L'enquête a également fait ressortir qu'il arrivait que des gens commandités se plaignent par lettre à Jean Lafleur du retard à recevoir leur commandite. Ce fut le cas à deux reprises dans le cas des Expos de Montréal. M. Lafleur n'a offert aucune explication à ce propos.

Le témoignage de M. Lafleur reprendra lundi.



Le premier ministre Martin a reçu, hier, des félicitations de tous les membres présents au congrès du Parti libéral.

CONGRÈS DU PARTI LIBÉRAL DU CANADA

Le non de Martin au bouclier lui vaut un accueil chaleureux

RAYMOND GIROUX

RGiroux@lesoleil.com

OTTAWA — Paul Martin a bien manœuvré, hier, et la vie s'annonce facile pour le premier ministre dans le cadre du premier vrai congrès politique du Parti libéral du Canada depuis cinq ans.

La décision de ne pas participer au bouclier antimissiles mis en place par les Américains a valu au chef du parti, dans sa tournée des premières rencontres, hier, les félicitations et les applaudissements des aînés, des jeunes et des femmes.

«On vous aime pour le vrai, lui a lancé une militante de la commission féminine en résumant l'opinion générale. Vous avez pris la bonne décision.»

La question du bouclier hantait les libéraux depuis l'automne dernier, alors que les associations jeunesse, la commission féminine et l'aile québécoise du parti avaient manifesté leur opposition au projet.

Le refus canadien rend ainsi caduque une résolution prioritaire en ce sens qui aurait de toute évidence soulevé de vifs débats et mis M. Martin dans l'embarras.

Hasard ou pas, le premier ministre a confirmé le jour même de l'ouverture du congrès une rencontre trilatérale entre lui-même, le Mexicain Vicente Fox et le président George W. Bush au Texas, le

23 mars, comme pour donner le signal que sa décision n'aura pas de conséquences négatives pour le pays.

M. Martin a même poussé l'audace jusqu'à vanter et faire applaudir par les jeunes l'augmentation de 12,8 milliards de dollars sur cinq ans du budget de la Défense nationale.

Le chef libéral a arraché cet appui en expliquant le besoin de sécurité dans une cinquantaine de pays où règne l'insécurité la plus totale, citant notamment Haïti, où les écoles et les hôpitaux ne peuvent fonctionner faute de sécurité dans les rues.

M. Martin a également cité les pays qui luttent pour la démocratie, comme l'Irak, la Palestine, la Côte-d'Ivoire, l'Ukraine et le Liban, et qui peuvent avoir besoin du soutien canadien.

Autre signe de victoire pour ses politiques, le premier ministre a également obtenu un vif appui pour sa défense passionnée des droits de la personne dans la question du mariage gai, même si jamais il ne mentionne cette expression dans ses discours.

«Nous sommes un pays de minorités, et ce n'est pas la responsabilité du premier ministre de choisir entre ces minorités, a-t-il dit lors de ses échanges avec les délégués. Il doit défendre tous les droits de toutes les minorités.»

Une déléguée originaire de l'Inde et qui dit souffrir de discrimination quotidienne là où elle vit, à Mascouche, près

de Montréal, a bien invité les libéraux à s'opposer au mariage gai, mais son intervention a reçu un accueil glacial.

VALEURS LIBÉRALES

De son côté, l'orateur invité pour l'ouverture officielle du congrès, l'auteur et politologue Michael Ignatieff, un Canadien en poste à l'Université Harvard, a exposé aux militants les «valeurs libérales au XXI^e siècle».

Le Parti libéral, selon lui, a trois objectifs essentiels : l'unité du pays, sa souveraineté et la justice sociale. «Tout le reste n'est que détail», a-t-il lancé dans un discours prononcé presque exclusivement en anglais même si sa famille, d'origine russe, a trouvé, selon son expression, «un pays d'asile, un foyer nouveau au Québec».

Admirateur ouvert de l'ancien premier ministre Pierre Elliott Trudeau, M. Ignatieff prend une position claire en faveur de «un seul pays, et non 10 entités rivales».

Intervenant dans le débat sur le déséquilibre fiscal, il invite le gouvernement à le corriger, mais «sans affaiblir l'autorité fédérale ou diluer les normes nationales» qui forment une citoyenneté commune.

Mais le message, sur le fond, est clair : «Non au chantage nationaliste, aux jeux mesquins du Bloc québécois, non aux fausses utopies indépendantistes, non au séparatisme, à jamais non.»

Québec : baisse d'impôts sous le milliard

(PC) — Les contribuables québécois peuvent d'ores et déjà renoncer aux baisses d'impôts de 1 milliard \$ promises par le gouvernement Charest à chaque année de son mandat.

Le nouveau ministre des Finances, Michel Audet, qui est à préparer son premier budget, croit avoir découvert la quadrature du cercle : respecter l'engagement du Parti libéral sur la réduction du fardeau fiscal des Québécois, sans pour autant atteindre le chiffre magique de 1 milliard \$ inscrit en toutes lettres dans le programme.

Il fait valoir que le Parti s'était aussi engagé à ce que le fardeau rejoigne la moyenne canadienne, en s'empressant d'ajouter cependant que l'écart entre le Québec et le reste du pays n'avait cessé de diminuer depuis que l'engagement avait été pris, en 2002.

«L'objectif n'était pas 1 milliard \$, c'était de ramener le fardeau fiscal à la moyenne canadienne. Ce n'est plus 1

milliard \$, parce que l'Ontario, entre-temps, a beaucoup monté ses impôts, d'autres provinces aussi», a-t-il expliqué, hier, lors d'un entretien à la Presse canadienne.

Dès sa nomination, le 18 février, M. Audet avait affirmé que son objectif en matière fiscale était de rejoindre la moyenne canadienne, mais il n'en avait jamais encore conclu qu'il se sentait désormais déchargé de la promesse de son gouvernement relativement aux baisses massives d'impôts.

Compte tenu que «l'écart s'est rétréci beaucoup» depuis 2002 entre le Québec et le reste du pays, particulièrement l'Ontario, le Québec n'a donc plus à réduire de façon aussi radicale que prévu le fardeau fiscal des contribuables.

Depuis 2002, «le Québec, lui, a fait des baisses d'impôts, donc les calculs ont changé. Cela fait partie des choses qu'on va remettre à jour. Des ajustements vont être faits à partir de la réalité des choses», a dit le ministre.

DOSSIER DU CHUM Couillard a encore des questions

MYLÈNE MOISAN
MMoisan@lesoleil.com

Les promoteurs d'un nouveau CHUM à Outremont n'ont pas réussi à rassurer le ministre de la Santé, Philippe Couillard, qui estime que « des questions essentielles sur le coût et la sécurité demeurent non éclaircies ».

Au sortir de la quatrième et dernière journée de la commission parlementaire spéciale sur le choix d'un site pour le futur Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM), M. Couillard s'est gardé de choisir officiellement son camp et de « faire le procès » des deux emplacements en lice : le 1000, Saint-Denis, au centre-ville et la gare de triage d'Outremont.

Cela dit, le ministre a indiqué que les représentations des partisans d'Outremont passaient mal le test du principe de précaution, si cher à ses yeux. « On a un hôpital (Saint-Luc) à un endroit où il y a déjà certains éléments. Un groupe arrive et nous propose de l'installer ailleurs, sur un autre emplacement. C'est à lui que revient le fardeau de la preuve pour que la sécurité et l'accessibilité ne soient pas diminuées. Si on n'est pas sûr, on ne doit pas jouer aux dés avec la sécurité des patients. »

S'il a refusé de confirmer son préjugé favorable pour le centre-ville, Couillard n'a pas ménagé les compli-



Tout en se gardant de choisir officiellement son camp, le ministre de la Santé, Philippe Couillard, a des propos qui vont dans le sens de son collègue Henri-François Gauthrin (en avant-plan), qui affirme qu'il commence à y avoir plusieurs clous dans le cercueil du projet d'Outremont.

ments à l'endroit de l'intervention de l'ancien premier ministre Daniel Johnson, qui a littéralement démolit l'option Outremont. « J'ai trouvé sa présentation élégante, éloquente, cohérente et rigoureuse. On a retrouvé là l'homme public qu'on a connu et respecté au Québec », a-t-il lancé.

Donc, d'ici à ce que le gouvernement annonce sa décision d'ici « quelques semaines », le ministre de la Santé fera ses « recommandations. J'aurai des discussions avec mes collègues, avec les ministres et surtout avec le premier ministre. Mais, je dirais que le principe de précaution est un élément d'analyse important, qui doit s'appliquer sur tous les aspects de la question, que ce soit la desserte clinique, les coûts et la sécurité. Et, sur les coûts et la sécurité, il reste des questions (pour Outremont) ».

D'autant plus que les représentants de la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, convoqués hier devant les parlementaires, ont confirmé que des matières dangereuses continueraient de circuler à moins de 150 m

du futur CHUM. De plus, la compagnie ne payera pas un sou pour faire dévier les voies, une condition *sine qua non* à la réalisation du projet. « Il faut en tenir compte. Les informations sur la sécurité et les coûts sont encore incomplètes. Et, sur la sécurité, le débat reste à faire. »

Les propos du ministre vont dans le sens de son collègue responsable du gouvernement en ligne, Henri-François Gauthrin, qui disait hier matin qu'il commence à y avoir plusieurs clous dans le cercueil du projet d'Outremont.

Critique de l'opposition officielle en matière de Santé, Louise Harel n'a pas choisi son camp non plus, les péquistes restant officiellement partisans du 6000, Saint-Denis, qu'ils avaient choisi alors qu'ils formaient le gouvernement. M^{me} Harel s'est dite surprise d'avoir entendu autant de points de vue divergents au cours de « cette commission parlementaire, qui a permis d'entendre un point de vue et son contraire sur la sécurité, les coûts et l'accessibilité ».

Charest souhaite que l'ALENA s'inspire davantage de l'UE

BRUXELLES, Belgique (AP et PC) — Les liens économiques et commerciaux entre le Canada, le Mexique et les États-Unis devraient être plus étroits et, à ce titre, les trois pays d'Amérique du Nord auraient intérêt à s'inspirer de l'Union européenne, selon le premier ministre Jean Charest.

Charest, qui assiste à un congrès sur le fédéralisme à Bruxelles, a déclaré hier que l'Accord de libre-échange nord-américain devait être consolidé, ajoutant que l'entente actuelle ne fonctionnait pas. « Cet accord qui date maintenant de 10 ans a été signé dans un contexte qui a considérablement changé, a-t-il souligné. Nos institutions, pour être dynamiques, doivent s'adapter à la tendance internationale. » Le premier ministre a affirmé que Washington ne tenait aucunement compte du système de règlement de différends de l'ALENA, comme dans le dossier du bois d'œuvre.

« Maintenant, avec l'ALENA, nous avons eu un jury après l'autre, mais chaque fois que nous obtenons une décision qui est invariablement favorable au Canada, les États-Unis demandent à un autre jury de se prononcer et le résultat, selon moi, c'est qu'il faut se demander si l'ALENA fonctionne ou non. »

Au cours d'une allocution, M. Charest a indiqué que les trois pays devaient regarder du côté de l'UE et s'en

servir comme exemple pour établir des liens plus serrés. « Il faudrait maintenant aspirer à une forme d'ALENA-plus, où nous pourrions étudier des mécanismes de règlement de différends qui ont un effet obligatoire et où nous pourrions avancer en élargissant nos services et échanges commerciaux », a affirmé M. Charest.

Le différend ayant trait au bois d'œuvre est devenu si important

que l'Organisation mondiale du commerce a mis sur pied un comité chargé de décider si Ottawa pourrait exiger de Washington un montant de 3,43 milliards \$ US en guise de sanctions.

M. Charest a par ailleurs vivement conseillé au gouvernement canadien de resserrer les liens avec les 25 pays de l'Union européenne. Celle-ci demeure le partenaire commercial le plus important du Canada, après les États-Unis.

Il a aussi demandé au gouvernement fédéral de laisser le Québec participer aux négociations présentement en cours entre Ottawa et l'UE dans le but d'en arriver à un Accord de renforcement et d'investissement.

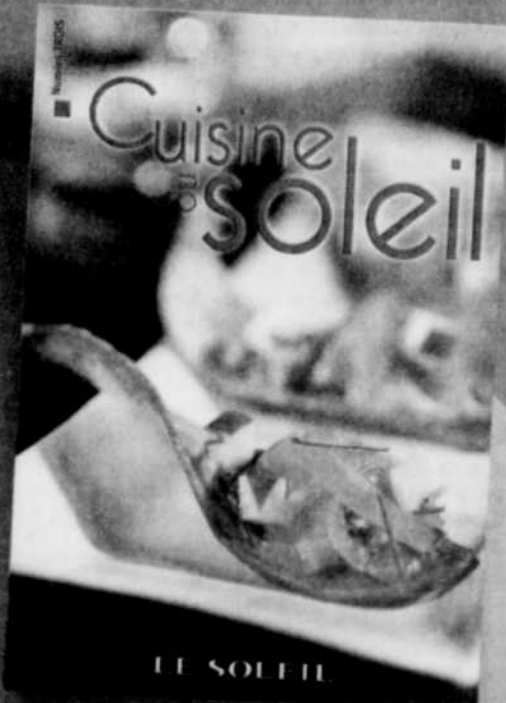
En congrès à Bruxelles, le PM plaide de nouveau pour un ALENA-plus



Mettez du soleil dans votre assiette

6 recueils de recettes de 48 pages
à collectionner

Gratuit
À L'ACHAT DU SOLEIL
DU SAMEDI*
JUSQU'AU 26 MARS



*GRATUIT À L'ACHAT DU SOLEIL DU SAMEDI CHEZ LES DÉTAILLANTS PARTICIPANTS DES BANNIÈRES SUIVANTES :



Coloris :
rose pâle
gris pâle

Ouverture rayon
grandes tailles,
jusqu'à 20 ans

Danielle Morali

Place Ste-Foy 656-9141

✓ 30 ans d'expérience ✓ 9 conseillères en mode ✓ 2 couturières à votre service



www.camps.qc.ca

Du 3 au 6 mars
la FOIRE des CAMPS accrédités
à LA PLACE LAURIER!

Près de 30 camps présents.



La circonscription de Charest, Sherbrooke, noire d'étudiants

SHERBROOKE (PC) — Entre 3000 et 4000 étudiants de partout au Québec ont participé, hier après-midi, à une manifestation de grande ampleur dans les rues de Sherbrooke, la circonscription du premier ministre Jean Charest, pour contester contre la conversion de 103 millions \$ de bourses en prêts.

À l'invitation de la Coalition de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante élargie (CASSEE), des milliers de jeunes étudiants de Sherbrooke, mais aussi de Montréal, de Québec et d'ailleurs ont participé à la manifestation pacifique du Collège de Sherbrooke au bureau de circonscription de Jean Charest.

Le coup d'envoi de la marche, la plus grande à s'être tenue à Sherbrooke selon les autorités policières, s'est donné à 14 h 30. Plusieurs avaient amené des tam-tams pour rythmer la marche, d'autres avaient revêtu des capes rouges, symboles des étudiants dans le rouge financierement, d'autres encore portaient des cerceaux où l'éducation gisait, morte.

Et tous savaient pourquoi ils marchaient. «Où, nous manifestons pour les coupures de 103 millions\$, mais ce que nous demandons, c'est l'abolition complète de la réforme, pas seulement un réinvestissement», a expliqué Philippe Fortier-Charette, secrétaire de l'Association des étudiants du Collège de Sherbrooke.

Et sur toutes les lèvres, une idée commune. «Si nous militons si farouchement, c'est parce que c'est impor-

tant pour les jeunes à venir, pas juste pour nous», a résumé Mélissa Cardinal, étudiante en arts à l'Université du Québec à Montréal.

Il s'agissait là de la première grande manifestation nationale depuis que la grève générale illimitée a été déclenchée dans un grand nombre d'établissements d'études collégiales ou universitaires jeudi dernier.

«Un événement comme celui-ci permet de nous rassembler et de mobiliser les étudiants, les gens doivent se rendre compte que c'est notre société qui est en jeu», a expliqué Xavier Lafrance, de la CASSEE, qui s'est dit très satisfait, à l'issue de la manifestation, de voir qu'il n'y avait eu aucune violence ni de la part des manifestants ni de la part des policiers.

RAPPEL À L'ORDRE

Ce n'est qu'à l'arrivée au bureau de Jean Charest vers 17 h 30 que les esprits de quelques étudiants se sont échauffés. Une trentaine d'entre eux ont réussi à repousser les barrières de sécurité un peu trop près des forces policières, présentes en très grand nombre. Les contestataires ont rapidement été rappelés à l'ordre par les milliers d'autres manifestants qui leur lançaient un appel au pacifisme.

Le bureau du premier ministre Jean Charest était fermé hier. Le chef du gouvernement est actuellement en Belgique, où il participe au Forum des fédérations.



Entre 3000 et 4000 étudiants de partout au Québec ont participé, hier après-midi, à une manifestation de grande ampleur dans les rues de Sherbrooke.

Fournier rencontrera les étudiants de la CASSEE

La CASSEE, une coalition d'associations étudiantes qui regroupe 40 000 grévistes, pourra finalement rencontrer le ministre de l'Éducation Jean-Marc Fournier mercredi prochain. Le mouvement en avait fait la demande formelle quelques jours après que la FECQ et la FEUQ, les deux plus importantes fédérations étudiantes collégiales et universitaires, eurent pu entreprendre des pourparlers avec M. Fournier. Le feu vert a été donné par le ministre après qu'il eut eu l'assurance de la CASSEE qu'elle n'organiserait aucune manifestation violente. *Violaine Bailly*

Pas de règlement avant Noël, selon les infirmières

MONTRÉAL (PC) — Si les autres grandes organisations syndicales du secteur public espèrent un règlement ce printemps ou cet automne, la Fédération des infirmières du Québec, de son côté, entrevoit difficilement un règlement avant Noël.

En entrevue hier, Lina Bonamie, vice-présidente de la Fédération des infirmières, responsable de la négociation, a admis : «On va commencer à négocier à l'automne», possiblement en septembre. Il faut donc se donner quelques mois, ensuite, pour négocier le renouvellement des contrats de travail. Donc, en ce qui concerne un règlement : «Ça ne peut pas se faire avant Noël; ça me surprendrait beaucoup que ça se passe avant Noël», confiait-elle.

La FTQ et la CSN, qui font front commun pour la présente

ronde de négociation, envisagent un règlement à l'automne. De son côté, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), qui a formé une alliance à portée plus large que pour la négociation avec le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec et le Syndicat de la fonction publique du Québec, espère un règlement dès ce printemps.

Mais la FIQ juge, comme la FTQ et la CSN, qu'il y a trop de matières à régler sur la table, présentement, pour envisager un règlement avant des mois.

En plus de la renégociation des conventions collectives du secteur public et parapublic, il y a le litige de l'équité salariale. Aussi, la nouvelle loi 30 a décentralisé au palier local 26 matières de convention collective, ce qui modifie la forme de la négociation.

De plus, tous les syndicats dans la santé sont actuellement absorbés par la tenue de votes d'allégeance syndicale dans les établissements de santé, qui se tiendront jusqu'à l'été prochain. Ces votes ont été rendus nécessaires par une loi adoptée par le gouvernement Charest, forçant les fusions de syndicats dans les établissements de santé, dans le but d'en réduire le nombre.

La FTQ, la CSN et la Fédération des infirmières sont donc particulièrement mobilisées par la tenue de ces votes.



Feu de bois et tournée à skis dans la Réserve faunique de Portneuf

Pour bien des citoyens, St-Raymond de Portneuf avec les crues de la rivière Ste-Anne et ses automobiles, constitue la limite nord-ouest de la région de Québec. Pour les fondeurs, les explorateurs, les militants de la glisse et des flocons, cap sur Rivière-à-Pierre à une trentaine de kilomètres plus haut, dernier village avant la Réserve faunique de Portneuf. Ce grand terrain de jeu se transforme aussi en havre de paix ou, en «refuge de gang» si vous êtes du genre social. Pour les habitués, c'est bien connu, la Réserve de Portneuf représente le lieu de «coconing» par excellence avec ses magnifiques chalets et ses chaleureux feux de bois.

25 km de chalet en chalet

En entrant dans la réserve, aucun signe de vie urbaine. Les routes blanches immaculées incitent d'elles-mêmes à ralentir et à admirer le paysage en direction du Lac de Travers à 25 kilomètres. Pas d'électricité, pas d'Internet, cellulaire hors d'ondes : le bonheur suprême! Pour les uns c'est la relaxation suprême, pour ceux qui ont la bougeotte, accrochez fusée et mitaines, c'est un départ. Une tournée à skis de plus de 25 kilomètres (possibilité de faire de courtes sections) permet de gambader de chalet en chalet distant de un kilomètre, tous blottis face au lac. Imaginez votre groupe logé dans deux chalets distants d'environ un kilomètre. Idéal pour faire Nez Rouge à ski afin de reconduire vos amis en fin de soirée.

Refuges et ski nordique

Du côté ouest, les pistes tracées modestement à travers les conifères font l'aller-retour sur un parcours facile jusqu'au Relais de la Passe. Huit kilomètres supplémentaires dirigent vers les 50 km de pistes de ski nordique et leurs six refuges accessibles pour la nuit. Le mercure est hésitant. Les skieurs se font rares : un seul, aux allures de père Noël avec sa barbe broussailleuse, défie le froid pendant que ses trois collègues surveillent la flamme qui vacille dans le poêle de l'immense chalet en bois rond le Lynx.

Après le ski, la glissade

Après le relais, on emprunte le lac sur quelques mètres d'où l'on aperçoit le chalet Robinson. Les pistes se resserrent pour le bien-être de se retrouver en forêt. Un marécage laisse présager un habitat idéal pour l'original. Après l'intersection du chalet des Chicots, les montées entrent en jeu pour... mieux redescendre en un chasse-neige assez serré le long des lacs



Méthot et Giboulin, Le Relais de la Pêche invite à taquiner le poisson, brimable comprise. Imaginez le plaisir des enfants. Un détour par le chalet de l'Anse me permet de l'inscrire à l'agenda de mes prochaines vacances hivernales. Mesdames, vos pas de «cane» seront à l'honneur pour le 8 km avant l'arrivée au Relais de la Coulée-Creusé. Quelle vue splendide de la gorge. Au barrage, l'eau forme un rideau limpide. Puis le relais suivant porte un nom romantique : Belles-de-Jour. Des petits cris d'enfants surviennent du Relais de la Glissade. Il faut traverser quelques kilomètres de ski pour une descente sur chambre à air. En plus de descendre à une vitesse vertigineuse, on virevolte. Je suis la première à multiplier l'expérience. La grande patinoire accueille les hockeyeurs du dimanche et les amoureux.

Boucle du Relais Talbot

Le lendemain, direction sud de la réserve. Un départ au relais Talbot nous dirige vers le chalet Stein adossé à la falaise. De belles montées annoncent les couleurs de cette randonnée moins fréquentée. À l'intersection de la «Boucle», le soleil frappe en plein visage. Des moments privilégiés dans ce territoire sauvage pour être avec soi à travers le bleu du ciel. Des centaines de pistes de lièvres brisent la monotonie du tapis blanc poudreux. Puis une piste difficilement identifiable. Seroit-ce celle du lynx du Canada? Il pourchassait un lièvre et son itinéraire laisse croire à une chasse fructueuse. De belles descentes mènent au vaste chalet Tessier. Le parcours suit la paroi rocheuse et l'enneigement est réduit. Des descentes vallonnées suivent le relais Duhamel. Un minimum de trois jours est requis si on veut parcourir l'ensemble du réseau et profiter des plaisirs du ski de chalet. Comme l'arrivée est prévue pour 17h, un arrêt au centre de ski de St-Léonard, juste après St-Raymond, s'ajoute à l'horaire. Un petit paradis blanc d'une quinzaine de kilomètres. Un joyau à découvrir.

Bon séjour!

Accès: Autoroute 40 ouest, sortie 281 nord, r. 365 jusqu'à Rivière-à-Pierre. Indication: Chalets d'hiver, 104 km de Québec. Informations: 418-323-2021. Sentiers: 58 km + 50 km de ski de randonnée. 10 refuges à chauffer. Raquette, non balisé. Services: Location de 20 chalets et 6 refuges. Internet: www.sepaq.com

SKI DE FOND RAQUETTE
www.rsfq.qc.ca

41 STATIONS

Regroupement des stations de ski de fond de la région de Québec

UN PASSEPORT SANTÉ, FAMILIAL ET CONVIVIAL
À SE PROCURER DANS LES BOUTIQUES DE PLEIN AIR.

Quelques kilomètres et plus

Agenda
Vendredi 4 mars
Les Sentiers du Moulin (Lac-Béauport) : Randonnée en soirée : ski/raquette. Souper Fondus. Réservation requise. Information : 849-9652.

Samedi 5 mars
Centre de ski de fond Charlesbourg : Clinique de fartage et Ski démo par l'équipe Demers. Information : 849-9054.
Base de plein air Ste-Foy : Randonnée en cartier. Information : 641-6282.
Le Refuge (St-Adolphe) : Remise de prix au concours photo. Exposition. Information : 848-6155.
Station touristique Duchesnay : Complétion Circuit La Relève. Information : 875-2711 poste 282.

Dimanche 6 mars
Centre de ski de fond Charlesbourg : Clinique de fartage et Ski démo par l'équipe Demers. Information : 849-9054.
Les Sentiers du Moulin (Lac-Béauport) : Raquette : Randonnée guidée suivie du brunch du raquetteux. Information : 849-9652.
Base de plein air Ste-Foy : Randonnée en cartier. Information : 641-6282.
La Randonnée (Ste-Agnès, Charlevoix) : Partie de sucre. Information : 439-2788.

La météo est parfois imprévisible. Veuillez contacter les centres avant de vous déplacer pour participer aux activités.

Visitez le site Internet : www.rsfq.qc.ca pour connaître tous les détails relatifs aux services de chaque station. Procurez-vous le Répertoire des stations de ski de la région de Québec dans les stations ou dans les boutiques de plein air.

SKI BEAUPRÉ

PISTE ROBERT-GIGUIÈRE :
À 30 min de Québec, vous trouverez des sentiers de ski et raquette de niveaux facile et intermédiaire pour toute la famille dans un décor entre rivière et montagne. Location de raquettes, tables de pique-nique. Ouvert de 12h à 16h en semaine et de 10h à 16h la fin de semaine. Adulte : 5\$, enfant - de 12 ans : gratuit. 55, des Érables. 827-8902

LAC-BEAUPORT

SENTIERS DU MOULIN :
99, chemin du Moulin (sortie 157 du boul. Laurentien, à gauche à la lumière du centre de ski Le Relais). 42 km dont 34 de pas alternatif et 9 de pas de patin. Raquettes 12 km, 4 refuges chauffés. Ski : 10\$, 60 ans et étudiants : 8\$, 13 ans et - : gratuit. Raquette : 5\$. Salle de fartage, patinoire 7 jours/7, boutique. Location : chalet, tentes fixes et équipement. Camping d'hiver, traîneaux à chiens, salle de réception. Info : 849-9662.

LA MALBAIE / BAIE ST-PAUL

LE GENÉVRIER-SKI DE FOND ET CHALETS :
15 km ski de fond en montagne, paysages de Charlevoix, 2 patinoires ext. éclairées, 2 glissades. En bordure des pistes : 35 chalets 2 à 8 personnes, 2 à 3 chambres fermées, cuisine complète, télé, foyer, tél. : 1-877-435-6520. 1175, Mgr-de-Laval, Baie-St-Paul.

MONT-GRAND-FONDS :
Situé à 90 minutes de Québec, le secret le mieux gardé en sport de glisse se dévoile : 160 km de ski de fond dont 30 km de pas de patin, 4 relais chauffés, 16 km de raquette en montagne, sans compter les conditions de neige exceptionnelles. Forfaits ski-hébergement disponibles! Informez-vous au 1-877-665-0095. www.montgrandfonds.com

MASSIF DU SUD/BUCKLAND

MASSIF DU SUD :
Le Paradis du skieur de fond. 56 km de sentiers, 5 refuges chauffés, salle de fartage. Votre plus belle expérience cette année : une randonnée de 16 km à partir du sommet avec remontée mécanique. Prix spéciaux pour famille et groupe. Aut. 20 sortie 337, 90 km de Québec. Info : (418) 469-3676. www.quebecweb.com/massifdusud/carte.asp

MONT-SAINT-ANNE/SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES

Le MONT-SAINT-ANNE, le plus grand centre de ski de fond au Canada, vous accueille dans son site enchanteur avec 177 km au pas classique et 125 km au pas de patin, des sentiers hors-piste et de la raquette! Carte Fidélité gratuite! Hébergement en sentiers à l'Auberge du fondeur. www.mont-saintanne.com/skidefond. (418) 827-4561 poste 408

PONT-ROUGE

CENTRE DE PLEIN AIR DANSEREAU :
Situé en bordure de la rivière Jacques-Cartier, Pont-Rouge vous invite à faire du ski, de la raquette et de la marche dans un panorama enchanteur. Adulte : 5\$, gratuit pour les moins de 13 ans. (418) 873-4155

PORTNEUF

RÉSERVE FAUNIQUE DE PORTNEUF :
Situé à 105 km au nord-ouest de la ville de Québec, 55 km de pistes de ski entretenues. Hébergement en chalet de 2 à 10 pers. accessible en auto. 55 km de ski nordique avec coucher en refuge. Services : 9 relais chauffés, patinoire, glissade, raquette, pêche blanche. Rés. : 1-800-665-6527. www.sepaq.com

QUÉBEC

CENTRE CASTOR :
Ouvert au public. Accès aut. Henri-IV N, sortie Montolieu, boul. Valcartier N, garnison Valcartier. Sentiers : 94,5 km, doubles tracés et aménagés pour le pas de patin sur tout le réseau. Refuge chauffé. Services : chalet d'accueil, rest., bar, salle de fartage, bout. de loc., sentiers patrouillés, sentiers de raquette. Info : (418) 844-3272

PLAINES D'ABRAHAM :
Skiez gratuitement en plein cœur de Québec. Découvrez un décor féerique mettant en scène le fleuve St-Laurent et plus de 11 km de pistes (faciles, intermédiaires, de patin). Salle de fartage et relais chauffés. État des pistes : 648-4212. Location : 648-2586. Cours : 649-6476

SKI DE FOND CHARLESBOURG :
À quelques minutes de chez-vous : 30 km de sentiers classiques, 18 km de marche sur neige, 10 km de raquette, 2 refuges. Chalet d'accueil : rest., loc., salle de fartage. Aut. 73 n., sortie 155, Georges-Muir, 375, de l'Aventure (via Dublin). Info : 849-9054. Obtenez un 2 pour 1 sur semaine en présentant cette annonce (expire le 11 mars 2005).

RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES

LA FORÊT MONTMORENCY DE L'UNIVERSITÉ LAVAL :
À 65 km au nord de Québec (km 103 sur la route 175 nord), profitez de conditions d'enneigement exceptionnelles. Forfait plein air avec hébergement au Pavillon ou en refuge rustique. Magnifiques sentiers de ski de fond (tracés et hors-piste) de raquette, pédestre, patinoire sur le lac, glissades. Services : Restauration et hébergement au Pavillon, salons avec foyer, salles de fartage, location de skis et raquettes, 8 refuges en location et 2 relais chauffés. Nouveautés 04/05 : Nouvelle piste de ski, enneigement artificielle. Pour nous rejoindre : 418-846-2046 ou www.sbf.ulaval.ca/fm

SAINT-BASILE

LE CENTRE NATURE :
À 40 min de Québec, aut. 40, sortie 269. Site enchanteur. Ski de fond (32 km, 7 pistes), glissades familiales sur chambre à air avec remonte-pente, raquette, trottinette des neiges. Loc. d'équipements. Rest., loc. de salle pour groupe. Réserv. : (418) 329-3177.

SAINT-JEAN-CHRYSTOSTOME

LA BALADE :
Accès : aut. 20 est, sortie 318, rue St-Jean Est, ch. Vanier Nord, rues des Érables et du Moulin, 12 km de Québec. Info : 839-1551. Sentiers : tot. 27 km dont 2f, 18f, 7d, patin 8 km, 1 refuge chauffé. Tarif : 12 ans et + 6\$ (7\$ fds), - de 12 ans gratuit, 65 ans et + 5\$ (6\$ fds), ski à la carte, 10 entrées 55\$. Services : chalet, salle fart., rest., cours., bout. vente et loc.

SAINT-ROMUALD

SKI DE FOND GRANDES PRAIRIES :
1836, 4e Rue, Saint-Romuald. Accès : autoroute 20, sortie 318 N. Sentiers : 29 km cl + 11 km patin. Tarif : 5\$ si 16 ans et plus, gratuit si - de 16 ans. Ski-passe disp. Services : salle d'accueil, de fartage, boutique vente, cours de ski. OPCS. Info : 839-1919. www.skistromuald.ca

SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE CHEMIN DE LA LISEUSE :
Accès : autoroute 40, sortie 295, route de Fossambault, rue Rouleau, Louis-Joliet Nord, direction parc du Grand-Héron. À 30 km de Québec. Info : 875-0654 ou 875-2758. Sentier 14 km, longeant la rivière Jacques-Cartier, jonction avec le réseau du Centre de plein-air Dansereau (Pont-Rouge). Tarif : gratuit pour les résidents et, 4\$ pour les non-résidents, 15 ans et - : gratuit. Saisonnière : 25\$. Service : chalet d'accueil

STATION DUCHESNAY :
À 40 min de Québec, 62,9 km (en boucle 156,5 km) dont 10 km (boucle 24 km) de pas patin; 5 relais chauffés; salle de fart; loc.; rest. et héb.; école de ski; sent. péd. et raquette. Act. fam. Info : (418) 875-2711 ext. 282. duchesnay@sepaq.com

HÉBERGEMENT

RÉGION DE PORTNEUF / SAINT-CASIMIR
L'Auberge du Couvent / Gîte de l'Écureuil (ski fond & raquettes... 24 kilomètres) 32 chambres, 608/occupation double, incluant ski & petit déjeuner à volonté !!! www.aubergeducouvent.com sans frais : 1.877.339.3282 (Non-fumeur)



«Le Canada et les Canadiens (...) sont plus à risque maintenant de subir une attaque directe qu'ils ne l'ont jamais été durant la guerre froide», affirme le chef d'état-major de la Défense, le général Rick Hillier.

Le pays plus menacé qu'il ne le croit, selon le général Hillier

STEPHEN THORNE
Presse canadienne

OTTAWA — Les Canadiens sont davantage menacés qu'ils ne le pensent et il est temps que les forces armées commencent à considérer le pays comme un théâtre d'opérations militaires, a affirmé le chef d'état-major de la Défense, hier.

«À certains égards, le Canada et les Canadiens (...) sont plus à risque maintenant de subir une attaque directe qu'ils ne l'ont jamais été durant la guerre froide», a déclaré le général Rick Hillier à l'occasion de l'assemblée annuelle de la Conférence des associations de la défense.

Le général Hillier, qui contribue présentement à la rédaction d'une nouvelle politique de la défense, a déclaré à environ 200 délégués militaires et civils que le Canada doit accroître ses capacités de transport et de surveillance afin de répondre aux besoins actuels. «Il faut (...) commencer à considérer le Canada comme un théâtre opérationnel.»

Il a décrit un avenir où un effectif militaire plus nombreux serait réorganisé sous une structure de commandement et de contrôle plus efficace et plus apte à réagir, où la base des renseignements serait fournie par des avions sans pilote et où les forces et les équipements seraient transportés au moyen de navires et d'avions de gros tonnage.

Il estime nécessaire pour le Canada d'accroître ses capacités de transport et de surveillance

La vision du général Hillier a reçu un coup de pouce le 23 février lors du dévoilement du budget fédéral, alors qu'on a promis 12,8 milliards \$ en nouvelles dépenses au cours des cinq prochaines années dans le domaine de la défense.

Ces sommes seront principalement débloquées lors des quatrième et cinquième années, une fois que la nouvelle politique sera en vigueur et que les premiers montants dépensés auront permis de répondre à des priorités essentielles telles que le réapprovisionnement en munitions et en pièces de rechange.

De son côté, le premier ministre Paul Martin a annoncé la semaine dernière que le Canada ne participerait pas au programme du bouclier antimissiles.

Le général Hillier n'a pas exprimé son soutien ni sa déception à la suite de cette décision, mais il a laissé entendre après son allocution que le Canada devrait s'inquiéter davantage de ses propres problèmes.

«Il faut reconnaître que la menace dans le monde a changé, que la mondialisation permet aussi à ces menaces de se déplacer plus facilement», a-t-il dit en marge de l'assemblée.

«Nous devons donc être prêts à mener des opérations au Canada si cela s'avère nécessaire. Il faut nous concentrer là-dessus.»

Plus spécifiquement, il a mentionné le terrorisme, le crime organisé et la violence potentielle qui se trouve au sein des vagues de réfugiés en provenance de pays non viables.

«Il faut regarder le Canada et le considérer exactement de la même façon que nous le ferions pour tout autre théâtre d'opérations», a-t-il souligné. Il pourrait y avoir un attentat terroriste au Canada et nous devons être prêts à maîtriser la situation.

Les incendies de forêt au Canada menacent l'engagement de Kyoto

Ils peuvent produire une pollution équivalente à celle générée par l'industrie

JOHN WARD

Presse canadienne

■ OTTAWA — Même si les Canadiens atteignent les objectifs fixés par le gouvernement fédéral afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, leurs efforts pourraient être annulés par quelques incendies de forêt d'importance.

Lors d'une mauvaise année, les incendies de forêt peuvent produire au Canada une pollution équivalente à celle générée par l'industrie.

La Coalition pour la stratégie nationale sur les forêts affirme que de tels incendies peuvent se traduire pour le pays par 100 millions de tonnes de gaz à effet de serre lors d'une seule année, soit cinq fois plus que ce que permettrait d'éliminer le programme fédéral Défi d'une tonne, mis sur pied afin d'inciter chaque Canadien à réduire ses émissions annuelles d'une tonne.

À eux seuls, trois des incendies de forêt ayant fait rage en Colombie-Britannique, il y a deux ans, ont produit 15 millions de tonnes de gaz carbonique.

Le moment est venu de regarder de près la gestion des ressources forestières, estime la Coalition, dont les membres, parmi lesquels le Service canadien des forêts et l'Association



À eux seuls, trois des incendies de forêt ayant fait rage en Colombie-Britannique, il y a deux ans, ont produit 15 millions de tonnes de gaz à effet de serre.

forestière canadienne, proviennent des secteurs public et privé.

Le regroupement réclame la mise en place d'un nouveau système de gestion des ressources forestières accentuant les efforts de prévention des incendies, la protection des forêts contre les insectes nuisibles — le gaz carbonique est également produit par les arbres morts en train de pourrir —

ainsi que la plantation d'arbres. Les forêts constituent une route à double sens en ce qui concerne les gaz à effet de serre. Elles retirent en effet le gaz carbonique de l'air, mais elles peuvent également en produire.

Les 402 millions d'hectares de forêt du Canada représentent 10 % du total mondial, emmagasinant une part importante du gaz carbonique de la pla-

nète. Mais lorsqu'elles brûlent, elles rejettent ce gaz dans l'atmosphère.

Environ 8500 incendies de forêt surviennent chaque année au pays. Quelque 60 % d'entre eux sont causés par l'être humain, mais ils ne représentent qu'à peu près 20 % des dommages. La vaste majorité de la destruction est imputable aux incendies provoqués par la foudre.

LE SOLEIL

invitent 200 personnes à la première

Gerard Butler
Emily Mortimer
Sharon Small

Cher Frankie
Version française de DEAR FRANKIE

Le 17 mars à 19h00 au cinéma Cineplex Odeon Ste-Foy

Pour participer, découpez le coupon ci-joint et postez-le à:
PROMOTION «CHER FRANKIE» C.S.P. du temple, C.P. 57125, Beauport, (Qc.) G1E 7G3

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Code postal: _____

Téléphone (jour): _____ Téléphone (soir): _____

Le tirage des 100 lots sera effectué au lieu le 9 mars 2005. Les gagnants recevront un lot sans passer double par le poste. L'annonce sera publiée les 2, 4, 5 mars 2005.

À L'AFFICHE DÈS LE 18 MARS !

www.allianceatlantivivafilm.com

LE SOLEIL

ONT LE PLAISIR D'INVITER 200 PERSONNES À LA PREMIÈRE DU FILM

RAYMOND BOUCHARD DAVID LA HAYE PAUL AHMARANI HÉLÈNE FLORENT

La Vie avec mon PÈRE

RÉALISATION: SÉBASTIEN ROSE RÔLES: SÉBASTIEN ROSE, STÉFANIE LASNIER, SÉBASTIEN ROSE, ROGER FRAPPIER, LUC VANDAL

Le lundi 14 mars, 19 h 00 au STARCITÉ STE-FOY

Faites parvenir votre coupon-réponse à: Concours La vie avec mon père - Québec a/s Christal Films, case postale 817, succursale H, Montréal, Québec, H3G 2M8.

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Code postal: _____

Tél. obligatoire: _____

• Le concours débute le 3 mars 2005 pour se terminer le 6 mars 2005.
• Les fac-similés du coupon de participation faits à la main ne sont pas acceptés.
• Le texte des règlements relatifs à ce concours est disponible chez CHRISTAL FILMS.
• La valeur des prix offerts est d'environ 1500 \$.

3 appels GRATUITS!

Canada et États-Unis, parlez jusqu'à 45 minutes et votre appel sera gratuit.

Pour obtenir vos appels sans frais, inscrivez-vous en téléphonant au 10-10-710-1-700-728-1422 ou par internet au www.1010710.com / gratuit et suivre les indications.

Profitez de vos 3 appels gratuits en composant simplement: 10-10-710 + 1 + code régional + numéro

(valeur de 99¢ par appel ou 2,97\$ total) #7007281422

Appelez au Canada et aux États-Unis Parlez jusqu'à 45 minutes pour seulement 99¢ par appel 4¢ par minute additionnelle

10-10-710

10-10-710 + 1 + code régional + numéro Amérique du Nord
10-10-710 + 011 + code du pays + numéro International

24 heures / 7 jours
Pas d'abonnement
Pas de frais mensuel
Pas de contrat à signer

Vos appels seront imprimés sur votre facture de service local. Sans frais, vous recevrez chez vous 10 secondes lorsque vous tomberez sur un répondeur.

Payez moins pour vos interurbains... **Caztel**

Pour informations appelez sans frais le service à la clientèle: 10-10-710-00 ou visitez www.1010710.com C.P. 425 - Ste-Marie QC G6E 3B7

ÉDITORIAL

Le mal des mots



Brigitte Breton

BBreton@lesoleil.com

A-t-on perdu le sens des mots et leur portée? Pour faire rire, pour distraire, pour se faire applaudir, pour se défouler, pour argumenter, pour justifier ses préjugés et pour accroître ses cotes d'écoute, est-il permis de dire n'importe quoi publiquement et d'utiliser les formules les plus crues? Dire oui, au nom de la liberté d'expression, signifierait négliger les dangereux glissements qu'entraînent pour une société les dérives et les abus langagiers de certains personnages publics.

Le choix des mots et des formules n'est pas aussi anodin que certains le prétendent. Dire à quelqu'un qui ne partage pas son point de vue de «manger de la marte» n'a pas la même portée devant un auditoire de plus d'un million de spectateurs que lors d'une discussion privée entre deux personnes.

Suggérer, devant le même auditoire, de transformer Denise Bombardier et Benoît Dutrizac en pinatas pour que les humoristes puissent leur «fesser» dessus n'est pas qu'une mauvaise blague sans conséquence. Tout comme de dire, deux fois plutôt qu'une, sur les ondes radiophoniques que telle présentatrice de météo est une cruche vide, qu'elle a de gros seins et qu'elle aurait couché avec tel et tel.

Or, depuis quelque temps, des grandes gueules et leurs disciples tentent de faire croire à la population que tout est permis, que tout peut être dit n'importe où, à propos de n'importe qui, que les propos soient justes ou faux. S'ils se font taper sur les doigts ou risquent de perdre des sous, ils accusent alors leurs victimes de manquer d'humour et de ne pas avoir la couenne assez dure. Comme si la dérive ne devait jamais avoir de fin.

Si des vedettes, des animateurs de la radio et de la télé peuvent dire en ondes des grossièretés et défaire gratuitement des réputations, bien des gens, des jeunes en particulier, finiront par croire que tout le monde peut se comporter ainsi. D'autres, par crainte de donner prise à la vindicte des ondes, n'oseront plus parler et formuler leur point de vue. Certains prendront au premier degré les mots de leur vedette et commettront des gestes violents irréparables. Quelle belle société libre nous aurons!

Plus besoin de réfléchir et de se renseigner auprès de sources variées et fiables. Plus besoin de convaincre l'autre en cherchant de meilleurs arguments. Plus besoin de se remettre en question et de voir les choses sous un autre angle. Plus besoin d'écouter l'opposant, de tenter de saisir sa réalité et de nuancer ses prises de position. «Mange de la marte. T'as des gros seins et t'as baisé avec Machin.» Le débat est clos.

Le public a rigolé, il s'est amusé de l'audace, il s'est divertit, mais en sort-il plus riche, plus instruit, plus humain, plus sensible, plus libre? Les mots qui incitent à la haine, au mépris, à l'intolérance, à la violence et à la bêtise ne génèrent que la haine, le mépris, l'intolérance, la violence et la bêtise. C'est pour cela qu'il faut les dénoncer et refuser qu'ils deviennent d'usage courant.

Condamnés au dialogue



Pierre-Paul Noreau

PPNoreau@lesoleil.com

Le premier ministre Paul Martin sera finalement reçu au ranch du président George W. Bush le 23 mars, une invitation normalement réservée aux amis du dirigeant américain. Est-ce à dire que la rebuffade sur la participation canadienne au projet de bouclier antimissiles est déjà oubliée? Assurément pas. L'explication se trouve dans la tenue au Texas d'une rencontre de travail tripartite impliquant le Mexique, le Canada et les États-Unis. Comme quoi, au-delà des tensions passagères, le fait d'être voisins et d'avoir de très importantes relations économiques va continuer d'imposer le dialogue.

On peut bien ergoter sur les conséquences de la décision canadienne de ne pas cautionner le projet d'interception de missiles dans l'espace. On peut bien se rappeler que le président Bush y tenait suffisamment pour imposer cette question lors de sa visite au Canada. On peut bien percevoir les premiers signes du mécontentement de nos voisins dans le report de la visite de la secrétaire d'État Condoleezza Rice et dans le vote des sénateurs américains pour repousser la réouverture des frontières au bœuf canadien, une réalité demeure. La nécessité fait loi.

Canadiens et Américains sont condamnés à se parler, à discuter, à s'échanger les pressions et à vivre des mésententes et des frustrations dans les échanges commerciaux colossaux qui les unissent.

Il est bien sûr normal de souhaiter que les relations soient chaleureuses entre les chefs de gouvernement comme ce le fut au temps des grandes amitiés entre Brian Mulroney et Ronald Reagan.

Cela peut permettre d'entreprendre des initiatives audacieuses comme le traité de libre-échange et sans doute aussi de faire pression plus efficacement pour le traitement des litiges entre les deux pays. Mais ça ne garantira jamais la bonne entente absolue.

Sur le plan intérieur, dirigeants canadien et américain restent soumis à des pressions variées dont ils n'ont d'autre choix que de tenir compte. Les alliés politiques peuvent rapidement se transformer en de féroces compétiteurs et multiplier les recours pour protéger leurs intérêts. La guerre d'usure du bois d'œuvre est un exemple éloquent.

Les Canadiens ne sont pas des Américains. Ils partagent de grandes valeurs fondamentales avec leurs voisins du sud, mais leur vision du monde est différente, tout comme leur rôle respectif dans le concert des nations.

Aussi, pour un pays qui vit du commerce comme le Canada, il y aura toujours un prix à payer pour conserver une indépendance politique et une capacité de s'opposer à certaines initiatives comme l'action unilatérale américaine en Irak. Ça n'empêchera pas George W. Bush et Paul Martin de continuer à négocier troupes et dollars.



CHRONIQUE

DIFFICULTÉS CONTEMPORAINES DES SYSTÈMES DE SANTÉ

La débâcle française

TROISIÈME DE QUATRE

Le déficit de l'assurance-maladie en France devrait atteindre 13,9 milliards d'euros en 2004, soit 22 milliards\$. Et si rien n'est fait, ce déficit, en augmentation exponentielle, passera à 29 milliards d'euros en 2010 et à 66 milliards en 2020.

Même si la France, par tradition et par culture, est peu sensible aux questions de déficit, cette crise financière de l'assurance-maladie a été assez grave pour que le gouvernement et son ministre de la Santé et de la Protection sociale, Philippe Douste-Blazy, amorcent une vaste réforme qui a pour but d'améliorer le fonctionnement du système, mais surtout de casser la progression du déficit. Les mesures, dont certaines sont déjà entrées en vigueur au mois de janvier, visent à réduire le trou de cinq milliards d'euros cette année.

Ce qui se passe en France provoque un sentiment de déjà-vu. Comme si la France se retrouvait là où nous étions en 1995, avec une crise financière qui ne peut plus être balayée en dessous du tapis et qui force l'État à commettre l'impensable, couper en santé. On a aussi l'impression que la France passe par les mêmes stades: après le déni, la pensée magique, l'espoir fugace qu'il est possible de résorber un déficit avec des mesures intelligentes et sans douleur. Est-ce que ce pari peut fonctionner? On peut en douter.

Dans ses réformes, la France part de plus loin que le Canada et que beaucoup d'autres pays, parce que son système de santé n'a jamais vraiment été géré. En France, une grande partie des dépenses de santé se fait à travers des caisses indé-

pendantes, un peu comme notre CSST, et sont donc hors du budget de l'État. Résultat, moins de mécanismes de contrôle, moins d'imputabilité.

La réforme cherche à mettre de l'ordre dans tout cela. D'abord par une réduction du gaspillage et des dépenses inutiles. Dans le cadre des négociations, on demande aux médecins d'être plus stricts pour les congés de maladie et de réduire le coût des prescriptions, notamment par l'appel aux génériques et aux solutions moins coûteuses.

Ensuite, réduire le *shopping* et les doublonnements en installant un «parcours de soins coordonnés» qui forcera les patients à faire affaire avec un médecin traitant. Les Français ont d'ici juin pour choisir leur médecin traitant, d'habitude un généraliste. C'est lui qu'ils devront consulter et c'est par lui qu'ils devront passer pour aller voir un spécialiste, sous peine de pénalité. Par exemple, une visite à un spécialiste, normalement 27 euros, remboursée à 70%, pourra coûter six euros de plus, une pénalité de 10\$ qui ne sera pas remboursable.

Troisième élément, un dossier médical informatisé et un système informatique où les médecins devront consigner et codifier leurs actes. Un gros changement pour un réseau encore artisanal, mal accepté par les médecins, mais qui permettra entre autres de développer un système de comptabilité analytique et d'implanter des normes de pratique.

Quatrième élément, une ponction fiscale, pudiquement baptisée «participation forfaitaire», d'un euro par visite.

Ces mesures réussiront certainement à rationaliser le système. Mais pourront-elles résorber le déficit? On peut en douter, et encore moins la première année, com-

me le gouvernement Raffarin le prévoit. D'abord parce que le gros des économies, à l'exception de la contribution d'un euro, repose sur des mesures incitatives et des changements de comportement, nécessairement aléatoires.

Aussi parce que la réforme suscite des résistances. Chez les patients, qui paieront de leur poche, dont la liberté de choix est affectée et qui, souvent, ne comprennent rien à une réforme dont tous les éléments n'ont pas été clarifiés. Chez les spécialistes, qui craignent une perte de clientèle au profit des généralistes. Et surtout chez les généralistes, qui, contrairement aux spécialistes, n'ont pas droit à une augmentation de leurs honoraires et acceptent mal d'être traités comme des médecins de niveau inférieur.

La France, jusqu'ici, avait réussi à échapper aux réformes que tous les pays industrialisés ont dû faire. Et maintenant, rattrapée par la réalité, elle espère pouvoir s'en tirer par des réformes intelligentes mais *soft*. Je ne suis bien sûr pas un spécialiste de la santé en France. Mais je connais assez notre système, je sais ce qui s'est fait dans d'autres pays, et je suis assez à l'aise avec les finances publiques pour savoir que la pensée magique ne fonctionne pas plus en France qu'ici.

Assez pour prévoir que les économies escomptées ne seront pas au rendez-vous et que d'autres pressions s'exerceront sur le système, tant et si bien qu'il faut voir cette réforme comme la première phase, timide, d'un processus qui sera plus douloureux et qui forcera éventuellement la France à faire des choix et des sacrifices. Et donc que le système de santé français tel que nous le connaissons, avec son abondance et sa convivialité, n'en a probablement pas pour longtemps.

Demain : Le modèle français



Alain Dubuc

ADubuc@lesoleil.com

Collaboration spéciale

CARREFOUR DES LECTEURS

Budget Goodale : comparez...

Comparez ces nouveaux cadeaux selon que vous soyez puissant ou misérable... Le plafond des REER qui passe de 15 000\$ à 22 000\$ représente 2000\$ d'économie d'impôt additionnelle par année pour les 110 000 personnes qui gagnent 110 000\$ et plus au Québec. Pour les trois millions de travailleurs qui gagnent moins de 30 000\$, *niel*! Le plafond de 30% de la part des investissements étrangers dans les REER: il a sauté! Conséquence: exportation des capitaux, moins de *jobs*, moins de financement pour les PME, baisse de la valeur du dollar canadien, etc.

J'ai déjà suggéré au ministre Séguin de limiter les REER au Québec, même si le fédéral refusait de le faire. Il aurait dû regarder cela avant de se faire mettre à la porte! Évidemment, ceux qui gagnent 110 000\$ et plus au Québec, ce sont les ministres, les sous-ministres, les patrons des sociétés gouvernementales, leurs amis, les grands patrons des grandes corporations... Ils n'ont pas le goût de se tirer dans le pied et je les comprends! Deux morales, disait Henri Bergson: une pour tous et une pour quelques-uns. Ne pouvant plus rêver de la souveraineté, il faudra que je regarde si l'autonomie

pourrait diminuer ces écœurantes.

Nick Maltais
Sainte-Foy

Floué, une fois de plus

(À Paul Martin)

Alors que je fondais de sérieux espoirs de voir Ottawa entretenir des relations plus étroites et plus cordiales avec les provinces, plus particulièrement avec le Québec, j'ai aujourd'hui le sentiment d'avoir été floué, une fois de plus. J'observe les mêmes façons de faire, les mêmes mesquineries, les mêmes mensonges de votre part et des députés libéraux québécois. Je suis outré de voir que le budget ne contient aucune mesure permettant au Québec et aux autres provinces de se dégager de leur étau financier. Alors que vous signez avec Terre-Neuve une entente de 10 ans sur les droits d'exploitation du pétrole sans que les versements en péréquation en soient affectés, vous exigez de Québec le remboursement de sommes versées en trop à ce chapitre. Alors que vous citez le Québec en exemple pour ses garderies, on chique la guenille avec le Québec pour quelques millions de dollars. Faudrait-il faire comme Terre-Neuve et enlever les drapeaux?

Vous soutirez des sommes faramineuses des travailleurs canadiens et vous trouvez le moyen d'en cacher une importante partie par des pratiques douteuses qui

s'apparentent à un détournement de fonds. En outre, vous vous acharnez à dépenser dans des projets qui sont de juridiction provinciale et vous ajoutez à l'injure en nous faisant cadeau d'une baisse d'impôt de 16\$, alors que les surplus budgétaires sont immenses. Je crois sincèrement que vous nous prenez pour des imbéciles. Nous sommes les victimes d'un vol. J'en ai marre de verser des impôts et de voir que des magouilles et des entourloupes permettent à des gens de s'enrichir au détriment de la population. La vérificatrice générale et le juge Gomery en font une très belle démonstration.

Marc-André Nadeau
Cap-Rouge

Écrivez-nous!

Vous voulez réagir à une question d'actualité, exposer votre point de vue, commenter un débat public, faire part d'une réflexion ou témoigner d'une expérience personnelle?

Écrivez-nous à opinion@lesoleil.com

Adresse postale: Carrefour des lecteurs
Journal LE SOLEIL
410, boulevard Charest Est, C.P. 1547
Succ. Terminus, Québec (Québec) G1K 7J6
Ces missives devront être courtes et accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous nous réservons le droit de réviser et d'abréger ces lettres au besoin.

OPINIONS

POINT DE VUE

L'AVENIR DE LA DÉMOCRATIE AU CANADA

Les sans-abri ne souhaitent pas en être là

John Ralston Saul

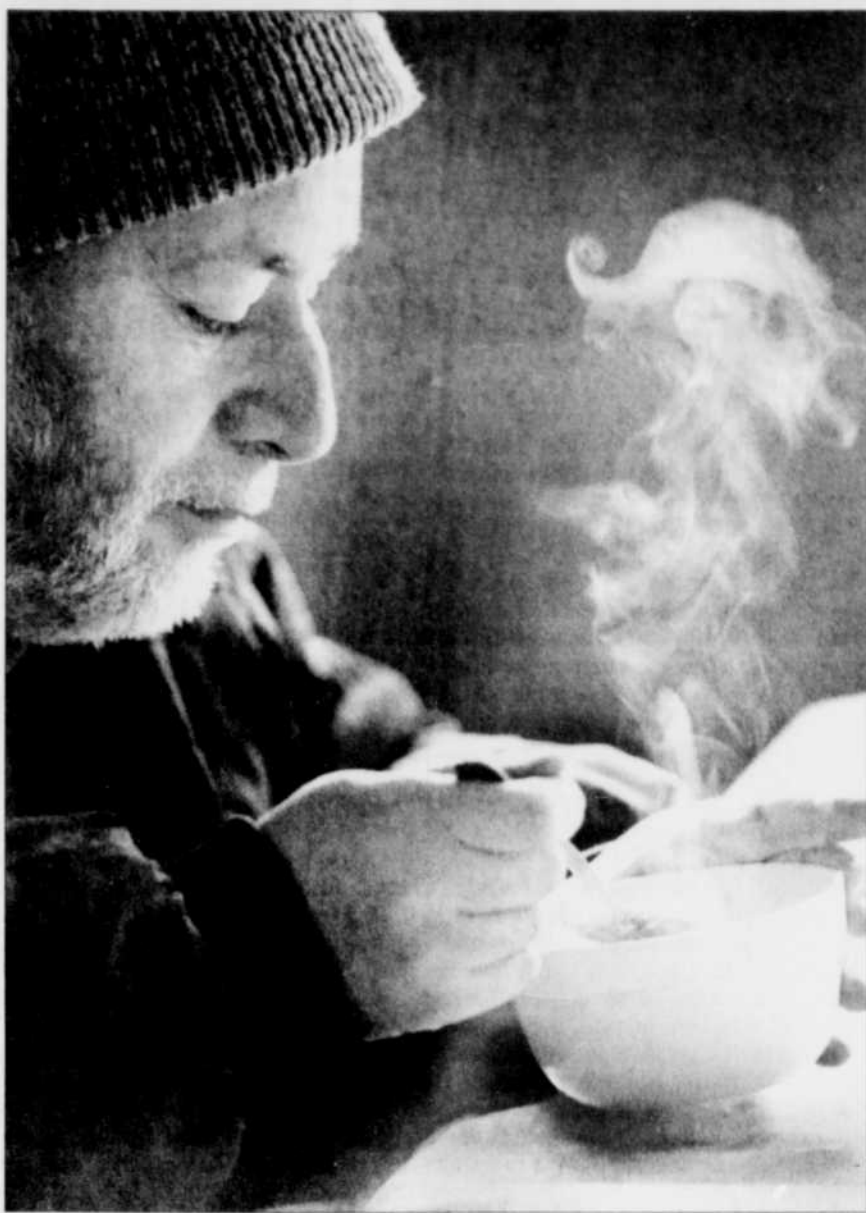
Essayiste et romancier, l'auteur a publié plusieurs ouvrages dont « Vers l'équilibre » (Éditions Payot 2003). Ce texte a été rédigé à l'occasion du Symposium LaFontaine-Baldwin sur la démocratie au Canada qui débute aujourd'hui à Québec.

Il est déconcertant de constater à quel point nous sommes mesquins quand il s'agit des droits de la personne. Nous avons réussi à en réunir quelques-uns dans nos lois et nos règlements et nous sommes plutôt contents de nous-mêmes. Et pourtant, si ce n'était des œuvres caritatives, de nombreux citoyens souffriraient de la faim et du froid. Pourquoi donc sommes-nous incapables d'adopter un état d'esprit selon lequel le bien-être de l'individu, sa dignité, sa vie même seraient un droit? Le droit de tout citoyen et de toute citoyenne.

Que pensaient les fondateurs de la démocratie canadienne? Leur société était numériquement faible et très pauvre. Malgré tout, en 1840, quand Louis-Hippolyte LaFontaine créa l'alliance anglophone-francophone pour la démocratie, il appuya son argument sur une seule prémisse: pour que cette alliance fonctionne, elle devrait être fondée sur « l'égalité sociale qui forme le caractère distinctif de la population du Haut-Canada autant que du Bas-Canada ». Son *Adresse aux électeurs du Comté de Terrebonne* — la lettre publique par laquelle il lança le mouvement démocratique canadien — était chargée de références spécifiques à cette idée de la justice par l'égalité.

Au cours des cinq dernières années, j'ai visité des centaines de communautés et j'ai vu combien d'entre nous ont été, on ne sait trop comment, exclus de cette idée d'égalité sociale de la classe moyenne canadienne. Je pourrais vous emmener de l'Arctique vers le sud, de ville en ville, de village en bourg, des refuges pour les sans-abri jusqu'aux banques alimentaires et jusqu'aux hospices. Partout, vous trouveriez des Canadiens exclus de leur propre société à cause de leur pauvreté. Et partout les organismes de charité tentent de combler le vide laissé par notre échec social. Aucun d'entre eux ne désapprouverait l'exclamation de Willy Brandt devant les Nations unies en 1973: « La faim aussi, c'est une guerre! »

La grande majorité des gens qui vivent dans la rue, tous ceux et celles qui se nourrissent dans les banques alimentaires, ne souhaitent pas en



Partout, des Canadiens sont exclus de leur propre société à cause de leur pauvreté. Et partout les organismes de charité tentent de combler le vide laissé par notre échec social.

être là. Chez Pops, à Montréal, on rencontre des jeunes familles dont les besoins sont si fondamentaux qu'elles dépendent du téléphone du centre pour pouvoir s'insérer dans la logique bureaucratique des services publics. Au Mustard Seed, à Calgary, des hommes qui ont un travail si peu rémunéré doivent dormir dans un refuge. Des situations semblables, vous en trouverez à La Maison Dauphine, à Québec, ou bien au Turning Point, à Halifax. Et refuge après refuge on voit des mères qui doivent y amener leurs enfants pour les nourrir.

MILLIONS DE DOLLARS

Tout cela dans une société qui se plaint des impôts et des taxes; une société où les gouvernements dépensent des millions de dollars pour faire des campagnes de publicité ciblées visant à

encourager les citoyens les plus pauvres, les moins instruits, à participer aux jeux de hasard. Ce sont des gens qui normalement ne paieraient pas ou très peu d'impôts. Les gouvernements, par ruse et par l'imposition des taxes dérobées que sont les jeux de hasard, les amènent à en payer. Pour quelle raison? Eh bien pour remplacer des taxes ou impôts qui n'ont pas été prélevés à l'autre extrémité de la gamme fiscale.

Mon sentiment, c'est que la vaste majorité des exclus pourraient se débrouiller avec succès et s'intégrer au sein de la classe moyenne grâce à une sorte de système de logement qui serait à coût modique ou subventionné. Nombre d'entre eux connaissent des problèmes de santé mentale. Ils se retrouvent dans la rue parce qu'on a éliminé leur lit d'hôpital sans développer d'alternative. Un brin d'appui humain dans des

maisons d'hébergement de libre accès, par exemple, changerait leur vie. Et la nôtre. Après tout, ces gens veulent contribuer à la société. C'est leur droit et leur devoir en tant que citoyens.

Combien est-ce que cela coûterait d'aider ces personnes à quitter la rue? Et bien meilleure interrogation, quel est le coût — moral et financier — de les y laisser? (...)

DES SIGNES DE CHANGEMENT

(...) Certaines personnes croient que ces citoyens ont été exclus parce qu'ils n'ont pas fait suffisamment d'efforts personnels. Le plus probable, c'est que le contraire soit vrai. Dans de nombreux cas, ces gens font beaucoup plus d'efforts que la plupart des Canadiens de classe moyenne. Ils doivent se confronter à une série de problèmes que la plupart d'entre nous ne pouvons même pas imaginer.

Les gouvernements, par ruse et par l'imposition des taxes dérobées que sont les jeux de hasard, amènent les plus pauvres à payer de l'impôt

Il y a cinq ans, je suis allé, habité de sentiments ambivalents, inaugurer le nouveau refuge Turning Point à Halifax. C'était un endroit bien meilleur que l'ancien immeuble décrépit, mal chauffé, moisi qu'il remplaçait. Et pourtant, c'était un refuge, pas une résidence, pas un chez-soi. Il n'y avait pas là de quoi célébrer. Là-bas, comme dans tout refuge à travers tout le Canada, le message est clair. Nous parlons de personnes sans domicile fixe. Nous parlons donc de pauvreté et d'absence de logements de soutien qui viendraient aider ceux et celles qui font face à divers handicaps ou difficultés.

Ici ou là, à travers le Canada, je vois des signes de changement — des signes très positifs — même en comparaison avec la situation d'il y a cinq ans. Ce sont des signes concrets du retour des idéaux humanistes sur lesquels les démocraties occidentales ont été construites. Et pourtant, ces changements bienvenus n'arrivent qu'avec lenteur et d'une manière *ad hoc*, comme si nous ne pouvions pas vraiment accompagner l'évolution du concept d'inclusion qui avait déjà été mis en place intellectuellement et moralement par LaFontaine, Baldwin et Howe en tant que pierre angulaire de l'idée même du Canada.

Il est vrai, bien sûr, qu'au milieu du XIX^e siècle, quand ils faisaient face aux problèmes de nos colonies isolées et frappées de pauvreté, ils ne pouvaient

avoir imaginé ce à quoi leur ample vision pourrait nous conduire, 150 ans plus tard. Mais c'est justement là la caractéristique d'une vision large. Il ne s'agit pas des détails du quotidien. Il s'agit de la direction vers laquelle elle mène une société. Si nous croyons que la citoyenneté est un ensemble mixte de droits et d'obligations, comment pouvons-nous ne pas croire aujourd'hui que la dignité que permet le bien-être compte parmi les éléments descriptifs de la citoyenneté?

Ces degrés extrêmes d'indigence et l'absence de logements à loyer modique et de services érodent notre société. C'est comme une gangrène. Nous ne pouvons pas tolérer une démocratie qui accepte l'exclusion de ses propres citoyens et citoyennes.

La personne qui donne vraiment la mesure de ce que nous sommes, de ce qu'est notre société, c'est celle ou celui d'entre nous qui est le plus démuné.

LOUISE ARBOUR



Demain, LE SOLEIL présentera dans cette page des extraits de la conférence publique que Louise Arbour, Haut Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, prononcera ce soir à 19h30 au Cabaret du Capitole de Québec. Autrefois juge de la Cour suprême du Canada et également ex-procureure en chef des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda, M^{me} Arbour prend la parole dans le cadre du sixième Symposium annuel LaFontaine-Baldwin sur l'avenir de la démocratie au Canada. www.lafontaine-baldwin.com

VOS RÉPONSES

@ QU'EN PENSEZ-VOUS?

Que pensez-vous de la poursuite intentée par Sophie Chiasson contre CHOI-FM?

Liberté dans le respect

J'essaie de comprendre la cohérence entre le désir de liberté exprimé par M. Fillion et la station CHOI-FM et la liberté de penser des auditeurs, le droit de tout un chacun au respect. Il m'arrive parfois d'écouter *Le Monde parallèle* de Jeff : je n'en reviens pas du niveau de langage utilisé et du manque flagrant de respect de cette émission. Comment peut-on penser contribuer à former une société non violente en tenant pareils propos? On peut se montrer critique de la société tout en respectant la liberté de chacun.

Michel Giroux
Beauport

Un petit homme

Lui qui s'est traité de « gnochon » lors de l'audience de cette semaine aurait pu au moins avoir la décence de tenir un discours un peu plus respectueux envers une femme alors qu'il n'a eu de cesse de parler en toutes sortes de termes de l'attitude des hommes qui ont profité des pauvres jeunes filles du réseau de prostitution, attitude qui est à blâmer par ailleurs, il n'y a aucun doute. La raison pour laquelle j'approuve la poursuite intentée, c'est que, pour une fois, M. Fillion doit répondre des paroles qu'il a prononcées. Pour l'avoir déjà écouté (à mon corps défendant), j'ai constaté que lorsqu'il est attaqué ou contesté sur la place publique, il ne répond jamais. Il préfère se justifier dans le cadre de son émission sans que personne ne puisse répliquer.



Plusieurs lecteurs encouragent la démarche de Sophie Chiasson.

Peu importe le résultat de cette poursuite, cela incitera peut-être ses auditeurs à réfléchir sur la portée de ses discours. Et si c'était votre mère, votre sœur, votre conjointe ou vous-même qu'il décrivait de cette façon? Même si elles ne sont pas sous les feux de la rampe, des propos de la sorte finissent toujours par atteindre les personnes visées.

Lucette Lafrance
Québec

Que Sophie Chiasson continue...

Je ne suis pas du genre à écrire, mais cette fois je ne peux m'empêcher d'appuyer M^{me} Chiasson. J'ai beaucoup d'admiration pour son courage. J'espère qu'elle se rendra au bout de sa poursuite. Il est temps que quelqu'un ramène l'animateur sur terre. J'ai écouté une seule fois son émission et dès lors, j'ai approuvé le CRCT d'enlever la licence à CHOI. Liberté d'expression ne veut pas dire haine, agressivité et vulgarité. Il y en a déjà assez dans notre société sans qu'on donne un micro à quelqu'un

comme Fillion. Pour ma part, j'espère qu'on pourra faire taire cet indésirable des ondes. Bonne chance à M^{me} Chiasson.

Micheline Robitaille Grenier
Sainte-Foy

Un faux repentir

Tout à fait d'accord avec la réaction de Sophie Chiasson de poursuivre Jeff Fillion et son poste de radio CHOI-FM, qui l'endosse entièrement malgré les propos dégradants tenus à son émission. *Le Monde parallèle* de Jeff. Monsieur s'excuse, il ne pensait pas que ces propos feraient autant de mal... A-t-il pensé à ce qu'il fait subir aux autres victimes presque tous les matins? Est-ce qu'il s'excuse également? Je crois que son repentir est de l'hypocrisie pure et simple, qu'il continue et continuera à tenir des propos injurieux nuisant à des personnes et à l'ensemble de la région. Ce n'est pas avec un coup de baguette magique que l'on refait une réputation. La leçon qu'il doit obtenir du tribunal, c'est une amende exemplaire, même au-delà de ce que demande Sophie Chias-

son. De grâce, madame, ne réglez pas par une entente à l'amiable!

Jocelyn Boily
Québec

Le plus triste...

Jeff Fillion doit faire plus de quatre heures de radio par jour, et ce, avec des moyens du bord très limités, sans équipe de chercheurs. Il est prisonnier d'une formule dictée par un public cible qui s'identifie fièrement par ses autocollants.

Dans une ville comme Québec, Genex (qui exploite aussi un club de hockey violent, une revue remplie de poupées et une série de concerts rock hardcore) a choisi volontairement de faire la promotion de tout ce qui peut irriter les valeurs des fameux *baby-boomers* c'est-à-dire le pro-américanisme, l'anti-affirmation nationale, le libéralisme économique absolu. De plus, il cultive le sectarisme anti-Montréal et anti-Radio-Canada.

Une dose quotidienne de son *Monde parallèle* génère ou entretient une vision négative sur tout, sans proposition de rechange précise, sinon copier les É.-U., voter ADQ et Harper, sans en dire plus. La frustration générée par ses propos doit trouver son assouvissement dans l'audition quotidienne des confessions d'états d'âme de M. Fillion et dans ses propos de « chambre des joueurs ». À ceux qui trouvent ses propos déplacés, il les invite à le poursuivre en justice: c'est ce que fait M^{me} Chiasson... Le maître a été écouté! L'affaire Chiasson reste moins néfaste que le travail de sape que M. Fillion inflige aux ondes publiques. Car si ses cotes d'écoute sont réelles, cela démontre qu'il répond à une demande. C'est bien le plus triste de toute cette affaire.

Pierre Gendron
Québec

Courage et détermination

Intenter une poursuite à l'égard de CHOI-FM et de son animateur-vedette demande beaucoup de courage et de détermination. En fait, ce qui me fait réagir si fort, c'est cette intimidation, cette oppression que l'on peut lire dans les propos que cet animateur a eus à l'égard de M^{me} Chiasson. Quand on prône la liberté d'expression avec autant d'ardeur, il faut accepter que cette liberté soit donnée à tous sans avoir peur de se faire dénigrer. Or, c'est tout à fait l'inverse que cet animateur suscite puisque les groupes de femmes qui sont « outrés par le comportement inacceptable de Jeff Fillion » sont mal à l'aise de réagir ouvertement, comme il se devrait, de peur que leurs représentantes ne deviennent les nouvelles têtes de Turc de cet homme. Est-ce là la liberté d'expression? C'est là l'objectif de la violence, soumettre les autres...

Marie Plouffe
Sainte-Foy

► Écrivez-nous!

Vous voulez réagir à une question d'actualité, exposer votre point de vue, commenter un débat public, faire part d'une réflexion ou témoigner d'une expérience personnelle? Écrivez-nous à opinion@lesoleil.com

Adresse postale:
Carrefour des lecteurs
Journal LE SOLEIL
410, boulevard Charest Est, C.P. 1547
Succ. Terminus, Québec (Québec) G1K 7J6
Ces missives devront être courtes et accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous nous réservons le droit de réviser et d'abréger ces lettres au besoin.

Un inimaginable réseau « familial et parafamilial » de pédophilie

Quatre mois de procès s'ouvrent en France pour 66 accusés et 45 victimes âgées de six mois à 12 ans au moment des faits

LOUIS-BERNARD ROBITAILLE
Collaboration spéciale

■ PARIS — C'est le procès de la pédophilie dans le « quart-monde » qui vient de s'ouvrir à Angers, dans l'ouest de la France.

Le procès, qui durera quatre mois, est l'un des plus gros jamais organisés en France: 66 hommes et femmes dans le box des accusés, dont 39 poursuivis pour crimes et qui comparaissent détenus. Le motif: un inimaginable réseau « familial et parafamilial » de pédophilie qui a sévi de janvier 1999 à février 2002 en banlieue défavorisée d'Angers. Les victimes sont 45 enfants, âgés de six mois à 12 ans au moment des faits. Des enfants dont abusaient les parents, que l'on « prêtait » à des voisins et clients pour quelques billets de banque, des colis alimentaires ou des paquets de cigarettes.

Les débats, qui se dérouleront dans une salle du palais de justice spécialement aménagée pour accueillir une soixantaine d'avocats, les journalistes, mais pas le public (il y a un huis clos partiel), peuvent réserver des surprises. Sur 66 accusés, une vingtaine nient les faits, et il est tout à fait possible que des innocents aient été mis sur la liste par erreur. Il se peut également que de nouveaux éléments ou personnages fassent leur apparition au cours des audiences, car certains « clients » décrits au cours de l'enquête n'ont toujours pas été retrouvés. L'hypothèse de « commandi-



Les débats se dérouleront dans une salle du palais de justice spécialement aménagée pour accueillir une soixantaine d'avocats, les journalistes, mais pas le public.

taires » plus fortunés continue de planer sur cette affaire.

Il s'agit de toute évidence d'une épouvantable affaire de pédophilie en plein « quart-monde ». À une ou deux exceptions près, les accusés vivent dans la pauvreté; certains exercent de petits boulots plus ou moins régulièrement, mais une bonne moitié sont sans emploi, vivant du RMI (l'équivalent de l'aide sociale). Une partie d'entre eux ne savent ni lire ni écrire, n'ont pas réussi à passer le permis de conduire, et certains sont sous tutelle juridique. Une partie des principaux accusés, à qui l'on reproche les faits les plus graves, ont eux-mêmes été victimes d'abus sexuels au cours de leur enfance.

Au cœur de ce système, la famille V. (les noms ne sont pas publiés pour protéger les enfants). Le grand-père, Philippe, avait été condamné pour le viol de son fils Franck, alors âgé de 16 ans, et de ses filles, dont Lydia. Sorti de prison en 1998, il a participé aux orgies organisées à partir de 1999 par Franck, et aux cours desquelles ses deux filles de cinq et six ans, son garçon d'un an et le fils de Lydia, âgé de deux ans, ont été violés. La femme de Franck, Patricia, tenait les comptes et participait aux agressions; elle-même avait été violée à six ans par son père Jean-Claude,

qui était également présent lors des faits reprochés.

Le plus surprenant dans cette affaire, c'est que le trafic a touché plus d'une trentaine de familles, pour la plupart suivies par des organismes sociaux, sans que personne ne remarque rien. Dans la famille V., au centre du réseau, rien d'anormal n'avait été noté: « Les V. étaient particulièrement coopératifs. Ils étaient aimables, pervers et manipulateurs », affirme une assistante sociale. C'est la plainte de deux adolescentes contre un récidiviste sexuel sous contrôle judiciaire qui a fait démarrer l'enquête. Notons que Franck V., aujourd'hui âgé de 35 ans, était lui aussi en liberté conditionnelle après une affaire d'agression sexuelle.

L'ombre du procès d'Outreau place sur celui d'Angers. Dans une affaire apparemment comparable, la justice avait maintenu en détention une vingtaine de « suspects » accusés à tort, pour quatre accusés principaux qui avaient tout avoué. Le procès s'est terminé en juin dernier sur un fiasco judiciaire qui a fait scandale. Différences notables aujourd'hui: les deux tiers des accusés reconnaissent au moins une partie des faits, et le dossier de l'accusation ne repose pas uniquement sur la parole des enfants — dont certains avaient moins de deux ans!

AFFAIRE JAMES DRISKELL

Le ministre de la Justice annule la condamnation pour meurtre

WINNIPEG (PC) — James Driskell a passé 14 années à proclamer son innocence dans l'affaire de la mort de son ami Perry Harder et sa persévérance a finalement rapporté des dividendes, hier, quand le ministre fédéral de la Justice a annulé sa condamnation pour meurtre au premier degré.

Irwin Cotler a ordonné la tenue d'un nouveau procès, mais des officiels du ministère manitobain de la Justice ont rapidement décidé de ne pas refaire le procès et ils ont demandé un sursis d'instance, hier. Selon les avocats de M. Driskell, cette décision disculpe à toutes fins utiles leur client.

« J'en suis bouleversé », a déclaré M. Driskell au cours d'une conférence de presse. J'imagine qu'il faudra quelques jours encore avant que je ne le réalise vraiment. »

Irwin Cotler a indiqué que de nouvelles preuves l'ont amené à conclure à une « erreur judiciaire »

M. Cotler, dont le ministère révisé le dossier depuis l'automne 2003, a indiqué que de nouvelles preuves révélées il y a deux ans l'ont amené à conclure qu'une « erreur judiciaire » s'est probablement produite dans le cas de M. Driskell.

M. Driskell a été déclaré coupable en 1991 à la suite de preuves reposant surtout sur le prélèvement de cheveux sur la scène du crime, mais il a toujours proclamé son innocence. Il a été mis en liberté sous cautionnement vers la fin de 2003 après que le gouvernement fédéral eut accepté de réviser son dossier.

MM. Driskell et Harder faisaient face à des chefs d'accusation de possession de biens volés en 1990. Quelques jours avant leur audience, M. Harder a été tué par balle et son corps a été trouvé près d'un chemin de fer au nord de Winnipeg.

Des tests d'empreintes génétiques ont révélé que les prélèvements de cheveux utilisés pour condamner M. Driskell



James Driskell a passé 14 ans à proclamer son innocence dans la mort de son ami, Perry Harder.

n'ont pas été correctement identifiés. D'autres preuves ont permis de démontrer que deux témoins de la Couronne avaient été payés pour témoigner contre M. Driskell, tandis que les procureurs ont omis de divulguer des renseignements qui auraient permis de déterminer qu'un témoin a probablement fait un faux témoignage lors du procès.

M. Cotler a déclaré qu'il n'avait pas le pouvoir légal de déterminer la culpabilité ou l'innocence de M. Driskell.

James Lockyer, un avocat de la AID-WYC, organisme qui vient en aide aux personnes victimes d'une condamnation injustifiée — dont M. Driskell —, a loué la décision du ministre fédéral. Selon lui, « le ministre ne pouvait faire mieux sous le régime des dispositions du Code criminel ».

L'organisme a aussi souligné la rapidité du gouvernement manitobain dans sa décision de ne pas refaire le procès de M. Driskell et en ordonnant une enquête judiciaire.

M. Lockyer s'est dit déçu que le ministère manitobain de la Justice ne soit pas prêt à reconnaître l'innocence de M. Driskell, mais il s'est dit soulagé qu'il n'y ait plus de nuage noir au-dessus de sa tête.

M. Lockyer a accusé les procureurs de refuser de fermer le dossier, mais il a admis qu'on le fait rarement.

NOS COLLECTIONS
PRINTEMPS
RÉINVENTENT LA
FEMME
EN VOUS



delmod

Un impératif
de la nouvelle
saison, l'élégant
tailleur pantalon,
à la fois distinctif
et combien
pratique.

Collection hiver 2005

Derniers **RABAIS**
jusqu'à **80%**

FERMÉ LE DIMANCHE

**LUCETTE
LA MONTAGNE**
boutique

828, avenue Myrand, Sainte-Foy
681-0249

Mordu de bonne vieille musique !

depuis **10** ans

**Vivez l'expérience
« Jeunesse d'aujourd'hui »**

Ce samedi, entre 6 h et 12 h, Michel Carrier reçoit pour vous Michel Stax !

CFOM
102,9 FM

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : QU'EN PENSEZ-VOUS ?



Le gouvernement du Québec a soumis un document de consultation sur le Plan de développement durable qui vise à assurer une meilleure qualité de vie à l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair, veut vous rencontrer au cours de la tournée de consultation qu'il effectuera dans les différentes régions du Québec afin de recueillir vos commentaires et vos suggestions.

Pour que le Plan de développement durable du Québec reflète vos préoccupations et vos aspirations, nous avons besoin de votre opinion.

Pour renseignements : Consultez le Plan de développement durable du Québec dans le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs www.menv.gouv.qc.ca ou contactez le Centre d'information au 1 800 561-1616.

FAITES-VOUS ENTENDRE !

À Québec
Le mardi 8 mars 2005
de 19 h à 22 h (la parole aux citoyens)
Hilton Québec
1100, boulevard René-Lévesque Est
(salle Porte du Palais)

Miser sur le développement durable :
pour une meilleure qualité de vie !

Québec

LE MONDE

Le pape au boulot, mais à l'hôpital

■ CITÉ DU VATICAN — Le pape Jean-Paul II continue à se remettre de la trachéotomie subie il y a une semaine et suit quotidiennement l'activité de l'Église, a affirmé hier le Vatican, en se refusant toutefois à avancer une date pour sa sortie d'hôpital. Même s'il a «très envie de rentrer au Vatican», comme l'a affirmé son porte-parole Joaquín Navarro-Valls, le pape pourrait rester encore quelque temps à la polyclinique Gemelli. M. Navarro-Valls s'est contenté d'évoquer comme «possible» une sortie pour Pâques, à la fin de mars. Joaquín Navarro-Valls a assuré que «les conditions de santé du pape sont en amélioration progressive et continue». Il «s'alimente régulièrement et passe quelques heures par jour sur son fauteuil», a-t-il ajouté, précisant qu'il poursuivait sa rééducation de la respiration et de la parole. Le prochain bulletin de santé sera publié lundi. Ces assurances, comme celles données les jours précédents par des cardinaux qui lui ont rendu visite, visent à répliquer à ceux qui s'inquiètent d'un silence permanent du pape ou s'interrogent sur sa capacité à diriger l'Église. (AFP)

BALI Deux ans et demi de prison pour Abou Bachir

VICTOR TJAHJADI
Agence France-Presse

JAKARTA — Le chef religieux indonésien Abou Bakar Bachir a été condamné hier à deux ans et demi de prison ferme pour son rôle dans les attentats de Bali en 2002, mais les juges ont estimé qu'il n'a pas organisé l'attaque contre l'hôtel Marriott de Jakarta en 2003.

Une peine de huit ans de réclusion avait été requise à l'encontre du chef islamiste de 66 ans.

Bachir a été reconnu coupable d'avoir pris part à la «conspiration» conduisant à l'attentat de Bali, qui avait fait 202 morts le 12 octobre 2002.

«Les cinq juges ont conclu qu'il est prouvé de façon légale et convaincante qu'Abou Bakar Bachir a été impliqué dans une conspiration funeste menant à la mort d'autrui», a déclaré le président du tribunal Sudarto. Les juges ont ensuite été escortés hors de la salle d'audience.

Bachir, un admirateur d'Oussama ben Laden d'origine yéménite, a en revanche été blanchi de l'accusation d'avoir organisé — depuis sa cellule de prison — l'attaque contre l'hôtel Marriott de Jakarta, qui avait fait 12 morts le 5 août 2003.

Il a lu une prière en arabe après l'énoncé du verdict. «J'estime que j'ai été condamné de façon arbitraire. Il m'est impossible de l'accepter et par conséquent je ferai appel», a lancé le religieux à la barbe blanche, coiffé de la calotte des musulmans traditionalistes, alors qu'il était conduit hors de la cour d'assises.

Il a aussi appelé à la réserve ses centaines de partisans présents surtout à l'extérieur de la cour. «Restez calmes», a-t-il dit. Plus de 800 policiers avaient été déployés dans et autour de cette vaste salle du ministère de l'Agriculture reconvenue pour raisons de sécurité en cour d'assises.

Au long du procès ouvert le 28 octobre l'avocat général a peiné à matérialiser le rôle joué dans les attentats par l'islamiste, déjà relaxé l'an passé de l'accusation d'être le chef du réseau islamiste Jamaah Islamiyah (JI).

Au fil des audiences, le ministère public a renoncé à sa principale charge, selon laquelle Bachir avait «planifié» des attaques en tant que chef de la JI, ce chef d'accusation tombant de fait.

Mais les magistrats ont estimé que Bachir était impliqué dans l'attentat de Bali, à partir du moment où en 2002 à Solo, dans le centre de l'île de Java, il avait donné son feu vert tacite à Amrozi et à Hutomo Pamungkas, deux des auteurs de l'attaque.

«Je vous laisse décider», avait lancé le religieux aux deux hommes alors qu'il savait qu'Amrozi et ses complices prévoyaient un «programme» à Bali.

Un des avocats de Bachir, Mohamed Assegaf, s'est montré optimiste sur ses chances de gagner en appel : «Le verdict s'est seulement basé sur une phrase présumée de Bachir qui a dit "Je vous laisse décider car vous connaissez la situation sur le terrain", selon le témoignage d'une personne. Une preuve judiciaire émanant d'une seule personne n'est pas acceptable».

Signes et rituels funestes se font attendre

GINA DOGGETT
Agence France-Presse

ROME — Une colonne de pierre sainte, des reliques craquent, une lourde porte de bronze se ferme, un petit marteau d'argent est sorti de son étui : la mort d'un pape est toujours précédée de signes et suivie de rituels.

L'hospitalisation d'urgence de Jean-Paul II pour la seconde fois en un mois a relancé toutes les légendes populaires. Mais pour l'instant, aucun des signes funestes ne s'est manifesté.

L'un d'eux doit se produire en la basilique romaine Saint-Jean de Latran, où une colonne de marbre qui surplombe la tombe du pape Sylvestre II doit suinter à l'approche de la mort du chef de l'Église catholique.

Curieux, féroces d'esotérisme et journalistes poussent donc leur visite jusqu'à cette monumentale basilique édifiée par l'empereur Constantin sur une colline dominant les forums impériaux.

«Ce n'est qu'une pierre de marbre. Il n'y a aucune vérité scientifique dans cette croyance», leur affirme M^{re} Giovanni Battista Proja, archiprêtre de la basilique. «En 50 ans, je n'ai jamais

Le os du défunt pape Sylvestre II n'ont pas encore craqué

rien observé», assure-t-il en précisant que «la colonne a été rénovée».

Les reliques qui doivent craquer sont les os de Sylvestre, mais

les historiens précisent que cette légende est née d'une lecture erronée d'une inscription sur sa tombe.

PROCÉDURES IMMUABLES

En revanche, les rituels à la mort du pape sont immuables. À son décès, l'un des lourds vantaux en bronze de la porte Sainte-Anne ouvrant sur l'escalier d'honneur du palais apostolique se referme symboliquement en signe de deuil.

Les cloches du Vatican commencent à sonner et la garde suisse baisse ses halberdes.

Le décès du souverain pontife doit être constaté par le cardinal camerlingue.

Pour ce faire, il utilisait autrefois un petit marteau en argent avec lequel il frappait trois coups sur le front du

pape en prononçant son nom à trois reprises.

La tradition a été supprimée en 1958 lors du décès de Pie XII. Mais le marteau est utilisé pour détruire l'anneau apostolique, la croix et le sceau de plomb du pape sous lequel sont expédiées les lettres apostoliques pour éviter toute falsification de documents.

Le décès du pape est ensuite annoncé publiquement par un autre prélat, le cardinal vicaire de Rome.

Les collaborateurs du pape étaient alors contraints de quitter immédiatement les appartements pontificaux et le carmerlingue apposait les scellés.

Jean-Paul II a fait modifier cette pratique dans sa constitution apostolique *Universi Dominici Gregis* de 1996. Les scellés seront d'abord apposés à sa chambre et à son bureau, mais son secrétaire et ses collaborateurs pourront demeurer dans l'appartement pontifical jusqu'à sa sépulture, qui doit intervenir entre le quatrième et le sixième jour après sa mort.

BAISEMENT DE PIEDS

Plusieurs autres traditions ont souffert ces derniers temps. Ainsi celle du

baisement des pieds du pape défunt.

Sir James Rennell Rodd, un diplomate anglais, a raconté que lors des obsèques de Léon XIII en 1903, cette cérémonie avait dû être annulée car l'embaumement du pape avait été raté.

Cette mésaventure s'est répétée en 1958, et la dépouille mortelle de Pie XII dégagéait alors une odeur si nauséabonde que plusieurs cardinaux, dont la moyenne d'âge est de 70 ans, ont eu des malaises.

Les obsèques du défunt sont célébrées pendant neuf jours, puis entre le 15^e et le 20^e jour après sa mort, les cardinaux âgés de moins de 80 ans entrent en conclave — du latin *cum clavis* (sous clef) — enfermés dans la Chapelle Sixtine, coupés du monde jusqu'à ce qu'ils se mettent d'accord sur le nom du nouveau pape.

Des volutes de fumée montant de la cheminée de la Sixtine annoncent le résultat de leurs votes. Noire, elle signifie un échec. Blanche, que l'Église a un chef.

Le Protodiacre s'affiche alors au balcon de la basilique Saint-Pierre et lance au monde ces deux mots en latin : «Habemus Papam».

ASSAD SOUS PRESSION



Le prince héritier saoudien Abdallah ben Abdel Aziz, à droite, a conseillé hier au président syrien Bachar Al-Assad de retirer «rapidement» ses troupes du Liban et de fixer un calendrier pour un tel retrait.

Le dirigeant saoudien a expliqué à M. Assad que la demande d'un retrait syrien visait à «contenir la crise libanaise et à faire face aux pressions internationales exercées sur la Syrie et auxquelles les pays arabes ne peuvent s'opposer si les forces syriennes ne se retirent pas» du Liban, a-t-il dit. M. Assad a effectué hier une visite de quelques heures à Riyad.

ARRESTATION DE BEN LADEN

«Une question de temps», selon Bush

WASHINGTON (AFP) — Le président américain George W. Bush a affirmé hier que l'arrestation d'Oussama ben Laden, chef de l'organisation Al-Qaïda, n'était qu'une question de temps.

«C'est une question de temps. En ce qui me concerne et en ce qui concerne la CIA, ce n'est qu'une question de temps avant que nous arrêtons ces gens», a déclaré M. Bush à la presse lors d'une visite au siège de la CIA près de Washington.

«Nous rassemblons chaque jour des informations pour localiser Oussama ben Laden et (Ayman) Al-Zawahiri (le numéro deux d'Al-Qaïda) et (Abou Moussab) al-Zarqawi», le bras droit d'Oussama ben Laden, a poursuivi le président américain.

«Nous ne nous reposons pas sur nos lauriers. Nous avons obtenu de grands succès, mais cela ne signifie pas que nous devons nous arrêter. (Khalid)

Sheik Mohammed, Ramzi ben Al-Shalbi ; je pourrais énumérer la liste mais il y a encore du travail à faire, a souligné le président américain.

«L'une des raisons pour lesquelles je suis venu ici est de rappeler aux gens que nous avons vécu de grands succès et que je l'apprécie», a-t-il poursuivi.

L'organisation Al-Qaïda a notamment commis les attentats de septembre 2001 qui ont fait quelque 3000 morts aux États-Unis.

RÉFORME DE LA CIA

L'administration Bush a entrepris une importante réforme de la CIA, qui s'est montrée incapable d'empêcher les attentats de septembre 2001, puis a affirmé à tort que l'Irak possédait des armes de destruction massive.

Cette réorganisation a provoqué des remous et des démissions au sein de l'agence de renseignements.

«Je suis venu ici pour deux raisons : la première est que je voulais dire aux gens ici que leur contribution est vitale pour la sécurité des États-Unis et qu'ensemble nous réalisons beaucoup pour assurer la sécurité du pays. Il y a beaucoup d'Américains très intelligents, capables, travaillant dur et dévoués qui travaillent dans ce bâtiment, a-t-il dit.

«La seconde est d'expliquer que les réformes que nous appliquons, grâce à l'ambassadeur (John) Negroponte, s'il est confirmé par le Sénat, aideront la CIA à mieux faire son travail», a ajouté M. Bush.

Le président républicain a nommé le 17 février l'ambassadeur américain en Irak John Negroponte au nouveau poste de directeur du renseignement national (DNI). Sa nomination doit encore être approuvée par le Sénat.

Le directeur de la CIA, Porter Goss,

a estimé mercredi que sa charge de travail était trop lourde et appelé de ses vœux une rapide entrée en fonction de M. Negroponte.

M. Bush avait auparavant déclaré hier : «Nous pourchassons sans relâche ben Laden. Nous maintenons la pression sur lui. Et Zarqawi sait que la coalition et les troupes irakiennes le pourchassent aussi.»

S'exprimant lors de la prestation de serment du nouveau secrétaire américain à la Sécurité intérieure Michael Chertoff, M. Bush avait estimé que «le message de ben Laden vient nous rappeler qu'Al-Qaïda espère toujours nous attaquer sur notre propre sol».

Des responsables américains s'exprimant sous le couvert de l'anonymat ont affirmé lundi qu'Oussama ben Laden avait demandé à Abou Moussab Al-Zarqawi de s'impliquer dans des attaques sur le territoire américain.

able : vie !

L'EST ET LA CÔTE-NORD

BAIE-COMEAU

Les effets des HAP inquiètent

STEEVE PARADIS

Collaboration spéciale

BAIE-COMEAU — «J'aimerais bien qu'on nous dise qu'il n'y a plus de HAP, mais ça n'arrivera pas. Je veux qu'on sache une fois pour toutes combien on respire de poussières à cause de l'aluminerie comparé aux autres citoyens de la ville. On nous dit que c'est minime, mais minime combien?»

Guyline Larouche résume ainsi le sentiment qui anime les gens du quartier Saint-Georges de Baie-Comeau qui participent au programme de surveillance des HAP, mis sur pied par la Direction de la santé publique de la Côte-Nord. Ce programme de surveillance vise à connaître le niveau d'exposition réelle aux hydrocarbures aromatiques polycycliques émis par l'aluminerie Alcoa, située tout juste à côté du quartier.

Cette étude s'amorcera ce printemps et s'étendra sur une année, pour éviter les variations saisonnières. La Direction de la santé publique souhaitait former deux groupes de 50 personnes, un à Saint-Georges et l'autre dans le secteur Mingan, à une quinzaine de kilomètres de l'usine, afin d'assurer une comparaison valable. Signe de l'intérêt évident face à l'étude, les deux groupes compteront plutôt 80 personnes.

Ce type de programme a déjà été réalisé ailleurs au Québec, notamment à Beauharnois et Shawinigan, qui ont aussi des alumineries. Les aspects novateurs du projet de Baie-Comeau concernent la durée de l'étude et le nombre plus imposant de participants.

Les participants, qui ne doivent pas fumer et ne pas être exposés professionnellement aux HAP, remettront à intervalles réguliers un échantillon d'urine qui servira à mesurer leur éventuel taux de HAP. Les résultats globaux du programme seront rendus publics.

M^{me} Larouche, qui représente les citoyens de Saint-Georges à la table du comité multipartite sur les HAP, souhaite obtenir des réponses à ses questions. «Moi, ça ne fait que 15 ans que je demeure dans le quartier, mais je suis inquiète pour ceux qui sont là depuis plus longtemps, lance-t-elle. Quelqu'un m'a fait remarquer que plusieurs décès dus au cancer étaient survenus dans notre rue depuis 1962. Il y a aussi plein de poussière sur les voitures et les maisons. Probablement qu'on la respire, cette poussière.»

La citoyenne se demande aussi pourquoi l'environnement a été traité avant la santé dans ce dossier. Elle rappelle qu'en 2003, Alcoa avait dépensé quelques millions \$ pour décontaminer 129 terrains contaminés aux HAP dans le quartier Saint-Georges, en retirant une couche de sol variant de 10 à 30 centimètres. «C'est très curieux que l'environnement soit considéré avant la santé des résidents», a-t-elle ajouté.

«On ne s'attend pas à découvrir que les gens de Saint-Georges soient 10 fois plus exposés que les autres, a déclaré le responsable du programme, le Dr Fabien Gagnon. L'étude sert à déterminer si la présence d'une source industrielle entraîne une exposition significative aux HAP.» Le médecin a rappelé que nous avons tous un niveau plus ou moins élevé de HAP dans notre corps, que ce soit en raison du tabagisme, de la circulation automobile ou de la cuisson sur barbecue.

EN BREF

Précision

■ Dans un article paru le 19 février, nous écrivions que sept jeunes Gaspésiens avaient passé deux semaines au Chili grâce à un programme d'échange de l'Office franco-québécois pour la jeunesse. On aurait plutôt dû lire qu'il s'agissait d'un stage organisé par l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse. Nos excuses.

Strangulation

■ MONT-LOUIS — L'autopsie effectuée sur le corps de Reina Henley, 57 ans, de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, confirme que la dame est décédée par strangulation. Le corps de M^{me} Henley avait été découvert le vendredi 25 février, vers 21 h 30, dans une mini-fourgonnette enlisée dans la neige à environ 1,5 km de la route 132, à Saint-Maxime-du-Mont-Louis. Micheline Labrie, 45 ans, originaire de Tourelle, demeure détenue à la prison de New Carlisle jusqu'au 14 mars. Il semble qu'une affaire de cœur soit à l'origine de ce deuxième meurtre à survenir cette année dans le district Bas-Saint-Laurent—Gaspésie. (Collaboration spéciale, Henri Michaud)

Un lieu de villégiature de 24 M\$

Les Malécites ont un projet éco-récréotouristique à Cacouna

MARC LAROCHE

Collaboration spéciale

■ RIVIÈRE-DU-LOUP — La municipalité de Cacouna pourrait retrouver la vocation de station balnéaire et de villégiature dont elle jouissait au milieu du XIX^e siècle. La Première Nation Malécite de Viger désire y implanter un complexe éco-récréotouristique de 24 millions \$ qui, selon les Malécites, créera plusieurs dizaines d'emplois et aura une envergure internationale.

«Le terme éco-récréotouristique signifie que l'approche adoptée sera empreinte du respect des valeurs environnementales, dans un souci de développement durable. Notre projet vise d'abord une clientèle de séjour, qui pourra découvrir le site, l'environnement et la région, mais aussi participer aux différentes activités culturelles», dit Daniel Gagné, de la Première Nation Malécite.

Le complexe, comprenant 40 chambres avec restaurant, terrasse extérieure, salles de réunion, relais santé, spa et piscine, serait situé sur la pointe Saint-Georges-de-Cacouna, en bordure

du fleuve. Une dizaine de cabines et une vingtaine de villas seraient construites en bordure de la mer.

Un sentier permettra l'accès aux activités culturelles et nautiques de la Nation, soit la Maison Denis-Launière, le jardin et l'amphithéâtre naturel devant le fleuve. Les clients auront aussi accès au marais de Gros-Cacouna où des sentiers d'observation ornithologique et du milieu marin seront aménagés, de même que des refuges sur pilotis et des villas écologiques.

L'objectif ultime est de permettre aux visiteurs de vivre des expériences qui les mettront en contact avec la nature,

le milieu maritime et les activités traditionnelles malécites, «le tout dans un contexte confortable et sécuritaire». «Ce projet s'inscrit dans la mission de la nation de se doter d'activités commerciales pour assurer l'atteinte de son autonomie gouvernementale par le biais du développement économique et de la création d'emplois permanents», poursuit M. Gagné.

Ce plan de développement est échelonné sur cinq ans. «Le projet a été soumis à six grossistes en tourisme qui travaillent sur des marchés internationaux et l'accueil a été très positif. Ils ont qualifié notre concept et l'expérience de séjour comme étant très intéressants.»

Les Malécites estiment que, considérant les données indiquant qu'un visiteur dépense en moyenne 60 \$ par jour, les 35 000 jours/visites anticipés généreront dans la région des retombées de plus de 20 millions \$. Le chiffre d'affaires annuel prévu est de 2,5 millions \$, alors que la masse salariale anticipée pour la cinquième année est estimée à 750 000 \$.

Le montage financier n'est toujours



Un hébergement luxueux

pas complété. Selon le consultant pour la nation, Jean-Nicholas Dallaire, plusieurs scénarios sont à l'étude. Le plus probable viserait un partenariat public-privé. Deux promoteurs seraient intéressés à développer ce concept sur une base uniquement privée. La nation malécite pourrait aussi décider d'en assurer seule le financement, par l'accessibilité à divers fonds d'aide.

Établie à Cacouna, la Première Nation Malécite de Viger compte plus de 700 membres, répartis au Canada et aux États-Unis.

Aujourd'hui, à compter de 13h30
dans l'émission « La vie à Québec »

TVA animé par : **Michel Barrette**
QUEBECOR MEDIA
tva.canoe.com

assistez en direct au tirage du

MILLIONNAIRE

TANGUAY

Un client Tanguay gagnera

1 000 000 \$

en argent comptant (non imposable)

aussi 7 gagnants-finalistes de 1000\$ en certificats-cadeaux

 1^{er} semaine Linda Garant Richard Bilodeau St-Michel de Bellechasse	 2^e semaine Michèle Pagé Christian Laberge Sillery	 3^e semaine Stéphanie Turcotte Martin Houle Cap-Rouge	 4^e semaine Mélissa Dubé Rivière-du-Loup	 5^e semaine Sylvie Pelletier Michel Bibeau St-Émile	 6^e semaine Josée Roy Luc Badaeu St-Jean-Christophe	 7^e semaine Céline N. Blais Saint-Férel-les-Neiges	 8^e semaine Suzanne Méthot Christian Dea Pabos (Gaspésie)
--	---	--	--	--	--	--	--

Magasinez en ligne:
www.tanguay.ca

TANGUAY

Livraison et service gratuits
à la grandeur de la province

PLACE LAURIER
ÉLECTRONIQUE • INFORMATIQUE
2700, boul. Laurier, Suite 3
1-877-506-0111 • (418) 552-0111

LES SAULES
4075, boul. St-Jovite
1-800-563-4411 • (418) 871-4411

BEAUPORT
777, rue Deschamps
1-800-563-4282 • (418) 696-4411

LEVIS
1080, boul. Émile-Genest (angle Kennedy)
1-877-268-4411 • (418) 833-4411

SAINT-GEORGES DE BEAUCÉ
1080, boul. Leclerc
1-877-268-4411 • (418) 326-4411

RIMOUSKI
827, boul. Sainte-Anne, Route 132
1-800-463-4411 • (418) 725-4411

RIVIÈRE-DU-LOUP
146, route de Villeroy
1-800-513-4711 • (418) 867-4711

TROIS-RIVIÈRES
2200, boul. des Résistances
1-800-465-2200 • (819) 373-1111

CHICOUTIMI
1980, boul. Telford
1-800-363-4711 • (418) 696-4411

Ce concours est ouvert à tous les clients âgés de 18 ans et plus qui feront un achat minimum de 100,00 \$ ou plus entre le 3 janvier et le 27 février 2005. Une participation sera remise avec chaque tranche d'achat de 100 \$ effectué durant les dates de la promotion dans tous les Ameublements Tanguay et Tanguay Électronique. (non valide sur les achats antérieurs). «La vente du Million» débute le 3 janvier 2005 et se termine le dimanche 27 février 2005 à 17 heures dans les huit (8) Ameublements Tanguay ainsi que chez Tanguay Électronique. Règlements disponibles en magasin et sur www.tanguay.ca.